
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT TROISIÈME ANNÉE
N° 6304
LUNDI 18 FEVRIER 2019

PARAISSANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Direction des affaires culturelles - Musées Gadagne - Régie de recettes - Décision modificative **Page 418**

- Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Sous régies de recettes - Suppressions de sous régies **Pages 419 à 422**

- Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Annulation de la décision 2018/338/29553 supprimant une sous régie - Modification de nom **Page 423**

- Musée des beaux-arts - Mise à disposition de locaux..... **Page 424**

- Archives municipales - Vente de catalogue **Page 424**

- Musée d'art contemporain - Mise à disposition de salle. **Page 424**

- Musées de l'automobile Henri Malartre - Don d'objet ... **Page 425**

Arrêtés municipaux :

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 425**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 426**

- Délégation générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels **Page 487**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 489**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 489 à 498**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Direction des affaires culturelles - Musées Gadagne - 14 rue Gadagne 69005 Lyon - Régie de recettes - Décision modificative - Augmentation de l'encaisse et du fonds de caisse suite à la mise en place du transport de fonds (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009, modifié, instituant une régie de recettes aux musées Gadagne auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon, et située 14 rue Gadagne 69005 Lyon ;

Vu la délibération n° 2017/3141 du 18 juillet 2017, approuvant une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant le dispositif Pass Région ;

Vu la proposition de Mme Brigitte Piacentino, régisseur titulaire des musées Gadagne en date du 28 décembre 2018 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019 ;

Décide :

Que l'arrêté du 29 mai 2009 est modifié comme suit :

Article Premier. - L'arrêté du 13 août 1993 est abrogé.

Art. 2. - Il est institué une régie de recettes aux musées Gadagne auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art. 3. - Cette régie est installée 14 rue Gadagne 69005 Lyon.

Art. 4. - Elle encaisse les produits suivants :

- droits d'entrée pour les expositions des musées ;
- droits d'entrée de spectacles ;
- participation aux balades urbaines (hors les murs) et aux visites « hors les murs » ;
- participations aux activités pédagogiques et culturelles (stages, parcours, ateliers, visites, conférences) ;
- ventes de catalogues, ouvrages, cartes postales et produits dérivés dans le musée et hors les murs ;
- droits d'annulation, frais de dossier et frais d'envoi ;
- recettes de la photothèque : photocopies, scan d'œuvres et d'archives, prises de vues numériques d'œuvres ou d'objet ;
- vente de Lyon City Card ;
- vente de cartes « Musées », de cartes « Culture ».

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire ;
- chèques ;
- cartes bancaires en présentiel ou à distance (internet, téléphone etc) ;
- virement ;
- cartes Pass Région ;
- carte Lyon City Card.

Art. 6. - La régie est prolongée comme suit :

- le délai de recouvrement est fixé à 60 jours après la date d'émission de la facture ;
- le contrôle des créances est fixé à 30 jours.

Art. 7. - Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à onze mille cinq cents euros (11 500 €).

Art. 8. - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction régionale des finances publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 9. - Il est institué un fonds de caisse permanent de deux mille trente euros (2 030 €) réparti comme suit :

- 850 € par point de vente (2 points de vente soit 1 700 €) ;
- 30 € pour la photothèque ;
- 30 € par balade urbaine (9 balades soit 270€) ;
- 30 € pour les visites hors les murs.

Art. 10. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au centre de traitement des chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des finances de la Ville.

Art. 11. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 12. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.

Art. 13. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 14. - Le recouvrement des recettes est effectué soit via une billetterie informatisée respectant la réglementation en vigueur soit au moyen de tickets numérotés dans une série dont les souches utilisées seront versées à la Trésorerie en fin de mois, soit par le biais d'une quittance dont un exemplaire sera remis en fin de mois à la Trésorerie. Des états détaillés des ventes devront être remis à la Trésorerie en même temps que le versement de fin de mois.

Art. 15. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon,

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 4 - Groupe scolaire Kennedy - 15 rue Jean Sarrazin - 69008 Lyon - Sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne - 100 cours Charlemagne - 69002 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction générale des services des finances - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au Service animation sportive territoire 4, sise groupe scolaire Kennedy, 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon ;

Vu l'arrêté du 15 février 2005, instituant une sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne, sise 100 cours Charlemagne 69002 Lyon, auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du Service animation sportive territoire 4 ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administratif et financier de la Direction des sports en date du 8 janvier 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019 ;

Décide :

Que l'arrêté du 15 février 2005 est modifié comme suit :

Article Premier - Que la sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne, sise 100 cours Charlemagne 69002 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du Service animation sportive territoire 4, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon,

Délégué aux Finances et à la Commande publique,

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 4 - Groupe scolaire Kennedy - 15 rue Jean Sarrazin - 69008 Lyon - Sous régie de recettes à la salle Roger Gourand - 405 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies

d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au Service animation sportive territoire 4, sise groupe scolaire Kennedy, 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon ;

Vu l'arrêté du 16 février 2005, instituant une sous régie de recettes à la salle Roger Gourand, sise 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du Service animation sportive territoire 4 ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administratif et financier de la Direction des sports en date du 8 janvier 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 16 février 2005 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes à la salle Roger Gourand, sise 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 4, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon,

Délégué aux Finances et à la Commande publique,

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animation Sportive Territoire 4 - Groupe scolaire Kennedy - 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon - Sous régie de recettes au gymnase Nelson Paillou - 23 avenue de Pressensé 69008 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction Générale des services - Service Expertise Comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation Sportive Territoire 4, sise groupe scolaire Kennedy, 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, instituant une sous régie de recettes au gymnase Nelson Paillou, sise 23 avenue de Pressensé 69008 Lyon, auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 4 ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administratif et financier de la Direction des sports en date du 8 janvier 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 31 janvier 2002 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes au gymnase Nelson Paillou, sise 23 avenue de Pressensé 69008 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 4, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon,

Délégué aux Finances et à la Commande publique,

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animation Sportive Territoire 4 - Groupe scolaire Kennedy - 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon - Sous régie de recettes au gymnase Gabriel Rosset - 17 avenue du Château de Gerland 69007 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction Générale des services - Service Expertise Comptable et Applications Financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation Sportive Territoire 4, sise groupe scolaire Kennedy, 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2005, instituant une sous régie de recettes au gymnase Gabriel Rosset, sise 17 avenue du château de Gerland 69007 Lyon, auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 4 ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administratif et financier de la Direction des sports en date du 8 janvier 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 11 juillet 2005 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes au gymnase Gabriel Rosset, sise 17 avenue du château de Gerland 69007 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 4, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - M. l'Adjoint Délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animation Sportive Territoire 4 - Groupe scolaire Kennedy - 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon - Sous régie de recettes au complexe Delessert 40 rue de Gerland 69007 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction Générale des services - Service Expertise Comptable et Applications Financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation Sportive Territoire 4, sise groupe scolaire Kennedy, 15 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2008, instituant une sous régie de recettes au complexe Delessert, 40 rue de Gerland 69007 Lyon, auprès de la Direction des sports de la ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 4 ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administratif et financier de la Direction des sports en date du 8 janvier 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 29 janvier 2008 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes au complexe Delessert, sise 40 rue de Gerland 69007 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 4, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - M. l'Adjoint Délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon,
Délégué aux Finances et à la Commande publique,
Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animation Sportive Territoire 3 - 26 rue Verlet Hanus 69003 Lyon - Sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne - 100 cours Charlemagne 69002 Lyon - Suppression de la sous régie
(Direction Générale des Services - Service Expertise Comptable et Applications Financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation Sportive Territoire 3, sise 26 rue Verlet Hanus 69003 Lyon ;

Vu l'arrêté du 16 février 2005, instituant une sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne, sise 100 cours Charlemagne 69002 Lyon, auprès de la Direction des sports de la ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 3 ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administratif et financier de la Direction des sports en date du 8 janvier 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 16 février 2005 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne, sise 100 cours Charlemagne 69002 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 3, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - M. l'Adjoint Délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animation Sportive Territoire 3 - 26 rue Verlet Hanus 69003 Lyon - Sous régie de recettes à la salle Roger Gourand - 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Suppression de la sous régie
(Direction Générale des Services - Service Expertise Comptable et Applications Financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation Sportive Territoire 3, sise 26 rue Verlet Hanus 69003 Lyon ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2009, instituant une sous régie de recettes à la salle Roger Gourand, sise 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 3 ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administratif et financier de la Direction des sports en date du 8 janvier 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 24 mai 2009 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes à la salle Roger Gourand, sise 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 3, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - M. l'Adjoint Délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animation Sportive Territoire 2 - Villa Montel 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes « Divertisports » - Palais des sports de Lyon 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Annulation de la décision 2018/338/29553 supprimant la sous régie et mettant fin aux fonctions des sous régisseurs et des mandataires agents de guichet de la sous régie - Modification du nom de la sous régie (Direction Générale des services - Service Expertise Comptable et Applications Financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation Sportive Territoire 2, sise Villa Montel, 3 rue du Bourbonnais 69009 Lyon ;

Vu l'arrêté du 1er mars 2006, modifié, instituant une sous régie de recettes « Divertisport » sise au Palais des sports de Lyon, 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 2 ;

Vu la décision n° 2018/338/29553 du 6 décembre 2018, supprimant la sous régie « Divertisport » ;

Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administratif et financiers de la Direction des sports en date du 14 janvier 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 janvier 2019.

Décide :

Article Premier. - Que la décision n° 2018/338/23553 du 6 décembre 2018 supprimant la sous régie de recettes « Divertisport » est annulée et l'arrêté du 1er mars 2006 créant la sous régie est rétabli.

Art. 2. - Que la sous régie de recettes « Divertisport » sise au Palais des sports de Lyon, 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 2, est maintenue. Elle est désormais nommée « Divertisport Internet ».

Art. 3. - Que les sous régisseurs et mandataires agents de guichet de la sous régie sont maintenus dans leurs fonctions.

Art. 4. - Cette sous régie encaisse la participation des familles aux divers stages, organisés par le service Animation Sportive.

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques ;

- numéraires dans la limite de trois cents euros (300€) par prestation ;

- cartes bancaires en présentiel ou à distance (internet, téléphone etc.).

Art. 6. - Chaque mandataire sous régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur de la régie au minimum une fois par mois.

Art. 7. - Les mandataires sous régisseurs versent auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes chaque fin de semaine.

Art. 8. - M. l'Adjoint Délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 30 janvier 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Musée des beaux-arts - Mise à disposition de locaux au profit de l'Université de Lyon (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des beaux-arts ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des beaux-arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1er, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013 ;

Considérant la demande de l'Université de Lyon, 92 rue Pasteur - 69007 Lyon, d'organiser une manifestation au musée les 6 et 7 juin 2019, de 8 h 30 à 18 heures ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 9 novembre 2018 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'Université de Lyon, les 6 et 7 juin 2019, de 8 h 30 à 18 heures, des locaux susdésignés, pour 140 participants, moyennant une redevance de 10 230.00 (dix mille deux cent trente) euros HT (TVA à 20%) et 1 500.00 (mille cinq cents) euros de visite.

Les locaux mis à disposition sont l'Auditorium Henri-Focillon et le Café-restaurant Les Terrasses Saint-Pierre.

Art. 2 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 janvier 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Archives municipales - Vente du catalogue « Architecture du sacré » (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2018/29473, en date du 9 novembre 2018, déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Vu l'arrêté du Maire 99-EM-01 en date du 7 juin 1999 fixant les modalités de vente des catalogues des Archives municipales ;

Considérant qu'il convient de modifier, à la demande des Archives municipales, les modalités de vente du catalogue « Architecture du sacré : les lieux de culte à Lyon au XIX^e » ;

Décide :

Article Premier. - D'autoriser M. le Directeur à sortir du stock « prix libraire » 157 exemplaires dudit catalogue et de les proposer à la vente au prix de 5 €.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 31 janvier 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué à la culture

Loïc GRABER

Musée d'Art contemporain - Mise à disposition de la salle de conférence à l'association Ifact (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2018-3597 du Conseil municipal du 28 janvier 2018 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces au Musée d'art contemporain ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée d'art contemporain, situé au 81, quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon référencé comme ensemble immobilier n°6087 ;

Considérant la demande de l'association Ifact, 117 rue Garibaldi, 69006 Lyon d'organiser une conférence dans la salle de conférence du Musée d'Art contemporain les 13 et 14 décembre 2018 à partir de 9 heures ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2018/29473 en date du 9 novembre 2018 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'association Ifact pour une durée de 9 heures, les 13 et 14 décembre 2018, des locaux sus-désignés, moyennant une redevance de neuf cents euros HT.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 janvier 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER

Musée de l'automobile Henri Malartre - Don d'objet : une voiture à pédales pour enfant des années 1940 par M. Albert Garnier (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite au Musée de l'automobile Henri Malartre de la Ville de Lyon en date du 20 août 2018, par M. Albert Garnier ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 9 novembre 2018 déléguant à M. Richard Brumm, l'Adjoint délégué aux finances et à la commande publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux d'une voiture à pédales pour enfant des années 1940 par M. Albert Garnier, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 200 euros (deux cents euros).

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 janvier 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué aux finances et à la commande publique,
Richard BRUMM

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effets
2018RP34985	Limitation de vitesse rue Léo et Maurice Trouilhet Lyon 8 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h Rue Léo et Maurice Trouilhet(8), entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint-Maurice, avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau au droit du n°25.	29/01/19	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effets
2018RP34986	Abrogation de circulation rue Léo et Maurice Trouilhet Lyon 8 (circulation)	Est abrogé l'arrêté 2012RP28068 du 04/10/2012 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	29/01/19	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO
2018RP35002	Limitation de vitesse avenue Général Frère Lyon 8 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h Avenue Général Frère, sur 30 m de part et d'autre de la rue de l'Argonne(8) avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau au droit de la rue de l'Argonne(8).	29/01/19	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1485	Entreprise ERT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans des chambres télécoms	la circulation des piétons sera réduite au droit des chambres télécoms	Cours Lafayette	trottoir pair, entre le n° 230 et le n° 236	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Rue Maurice Flandin	trottoir pair, entre le n° 2 et le n° 52	
				Cours Lafayette	trottoir pair, entre le n° 230 et le n° 236	
1486	Entreprise Sudinfo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Capucins	sur 10 m au droit du n° 22	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 22	
1487	Etablissement Café Joseph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bichat	au droit du n° 28, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1488	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Yves Farge	sens Sud/Nord, sur 30 m au Sud de la rue des Girondins	Le vendredi 8 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue des Girondins	sur 30 m à l'Est du boulevard Yves Farge	
				Boulevard Yves Farge	sens Sud/Nord, sur 30 m au Sud de la rue des Girondins	
				Rue des Girondins	entre l'emprise de chantier et le boulevard Yves Farge	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté Sud, sur 30 m à l'Est du boulevard Yves Farges					
1489	Etablissement Café Comptoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 76, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1490	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 15 - 17	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au dimanche 24 février 2019
1491	Etablissement Café Marmot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au Sud du n° 51, sur une longueur de 3 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1492	Etablissement Café Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 1, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1493	Entreprise Foselev Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Robert	trottoir impair (Nord), entre le n° 93 et la rue Masséna	Le lundi 11 février 2019, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Ney et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Ney et la rue Masséna	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 93 et la rue Masséna	Le lundi 11 février 2019
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Ney	Le lundi 11 février 2019, de 8h à 18h
1494	Etablissement Café Vatel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	au droit du n° 15, sur une longueur de 12 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1495	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe de Lassalle	côté Ouest (impair) entre le n° 45 et la rue Jacques Louis Hénon	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
1496	Etablissement Calle Latino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun	au droit du n° 3, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1497	Etablissement Chez Olivia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1498	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 71	Le lundi 11 février 2019, de 7h à 17h
1499	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir pair (Sud) entre les n° 46 à n° 50	Le lundi 11 février 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 46 et n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 46 et n° 50	Le lundi 11 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1500	Théâtre Comédie Odéon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	au droit du n° 6, sur une longueur de 7,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1501	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pouteau	entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Burdeau, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 6 mars 2019
				Rue Camille Jordan	lors des phases de fermeture de la rue des Tables Claudiennes entre la rue Pouteau et la rue Camille Jordan	
				Rue des Tables Claudiennes	de part et d'autre de la zone chantier lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tables Claudiennes	entre la rue Pouteau et la rue Camille Jordan, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 6 mars 2019, de 8h30 à 17h30
				Rue Camille Jordan	lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue des Tables Claudiennes	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Chardonnet	chaussée «Nord»	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 6 mars 2019
	Rue des Tables Claudiennes	entre la rue pouteau et la place Chardonnet				
1502	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Brechan	côté pair, sur 20 m au droit du n° 22	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h à 11h
1503	Etablissement Comptoir de la Bourse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	au droit des n° 16 / 18, sur une longueur de 12 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1504	Etablissement Comptoir de la Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	au droit du n° 41, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1505	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair, sur 20 m au droit du n° 138	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019, de 7h à 11h
1506	Etablissement Comptoir Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1507	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation en urgence d'un réseau Free sous chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Jean Mermoz	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre la rue Claude Violet et la rue Professeur Nicolas	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019, de 1h à 5h
					chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Professeur Nicolas et le boulevard Ambroise Paré	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1508	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sèze	entre la rue Waldeck Rousseau et la rue de Curie	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Waldeck Rousseau et la rue de Curie	
1509	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Montagny	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 82	Le lundi 11 février 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 82	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 82	Le lundi 11 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1510	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande rue de la Guillotière	sur 20 m au droit du n° 263	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 263	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019
1511	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Vincent	à l'avancement entre le quai Joseph Gillet et le pont Maréchal Koening	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
				Quai Joseph Gillet	à l'avancement entre la rue des Entrepôts et le quai Saint-Vincent	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue André Bonin	sur la piste cyclable située au Nord de l'avenue de Birmingham	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	à l'avancement entre le quai Joseph Gillet et le pont Maréchal Koening	
				Quai Joseph Gillet	à l'avancement entre la rue des Entrepôts et le quai Saint-Vincent	
1512	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Thibaudière	sur 20 m au droit du n° 39	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 39	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1513	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo et Maurice Trouilhet	Le mardi 12 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo et Maurice Trouilhet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
1514	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Calmette	trottoir Ouest, entre la Promenade Léa et Napoléon Bullukian et le boulevard Jean XXIII	Le mercredi 13 février 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier		entre la Promenade Léa et Napoléon Bullukian et le boulevard Jean XXIII	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la Promenade Léa et Napoléon Bullukian et le boulevard Jean XXIII	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la Promenade Léa et Napoléon Bullukian	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
1515	Entreprise Marcel Bohny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue René Leynaud	sur le trottoir situé au droit des n° 8 à 12, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 12 février 2019, de 13h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier, de part et d'autre de la zone de chantier	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Montée de la Grande Côte	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
					entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
1516	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de véhicules lourds	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Edmond Locard	sur le trottoir pair, entre l'accès à l'impasse du Point du Jour et la rue Sœur Janin	A partir du mercredi 6 février 2019, 7h, jusqu'au jeudi 7 février 2019, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		entre l'accès à l'impasse du Point du Jour et la rue Sœur Janin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'accès à l'impasse du Point du Jour et la rue Sœur Janin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1517	Entreprise Cosy Coffee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté impair, sur 6 m au droit du n° 27	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1518	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place du Change	sur 4 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
			la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée		pour accéder au n° 4	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
1519	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	sur 7 m, au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au dimanche 17 février 2019
1520	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Raspail	côté pair, sur 9 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 14 février 2019 jusqu'au jeudi 14 mars 2019
1521	Entreprise Coiro TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une station Vélo'v	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dunois	entre le n° 12 et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 12 et l'avenue Maréchal de Saxe	
1522	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une propriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté impair, sur 10 m au droit du n° 71	Le vendredi 15 février 2019
1523	Etablissement Crêperie des Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 17, sur une longueur de 3 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1524	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m au droit du carrefour avec la rue du Plâtre	A partir du lundi 11 février 2019, 20h, jusqu'au vendredi 15 février 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plâtre		
1525	Etablissement Cuisine et Dépendances Acte 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 68, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1526	Etablissement Dakota	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1527	Entreprise A. Large	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cuvier	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 155	Le lundi 11 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1528	Etablissement Domino's Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1529	Entreprises Axians et THD Covade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunications	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon	Voir l'arrêté temporaire n° 2019 C 1529 publié dans le BMO du 11 février 2019 page 363	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
1530	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	sur 20 mètres, au droit du n° 18	Le jeudi 7 février 2019, de 15h à 21h
				Rue Louis Carrand	côté Nord	
1531	Etablissement Don Tacos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1532	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux de voiries de courte durée	Voir l'arrêté temporaire n° 2019 C 1532 publié dans le BMO du 11 février 2019 page 361	Dans certaines rues de Lyon		A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
1533	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée et de portage pour le compte de la Métropole de Lyon / Direction de la voirie	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon	Voir l'arrêté temporaire n° 2019 C 1533 publié dans le BMO du 11 février 2019 page 362	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
1534	Etablissement Durden Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	au droit du n° 1, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1535	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	sur 30 m, en face du n° 15	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019
1536	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 17 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au dimanche 17 mars 2019
1537	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Engchien	entre la rue Général Plessier et la rue Franklin	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçon délimité par deux carrefours successifs			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés, entre le n° 14 et n° 18	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 12h à 17h
					des deux côtés, entre le n° 11 et n° 9	
1538	Etablissement Le Marlow	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	au droit du n° 8, sur une longueur de 4,00 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1539	Etablissement Le Marlow	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 51, sur une longueur de 2,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1540	Etablissement Le Mouton Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	au droit du n° 33, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1541	Etablissement Le Pacha	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, sur 5,50 m au droit du n° 18	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1542	Etablissement Le Petit Bouclard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grillet	côté pair, sur 13 m au droit du n° 2	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1543	Etablissement En Voute et Moi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	au droit du n° 5, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1544	Etablissement Le Prado	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Prado	au droit du n° 2, sur une longueur de 11 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1545	Etablissement Le Renouveau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté pair, sur 4 m au droit des n° 198 et n° 200	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1546	Etablissement Le Saint-Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	au droit du n° 82, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1547	Etablissement Le Stadium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté pair, au droit du n° 200 et n° 202	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1548	Etablissement Le Tableau Noir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 129, sur une longueur de 5,40 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1549	Etablissement Le Tibouren	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	au droit du n° 16, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1550	Etablissement Le Venezia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	au droit du n° 237, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1551	Etablissement Les Innocents	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté impair, sur 5 m au droit du n° 113	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1552	Etablissement Les Innocents	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 45, sur une longueur de 7 m (entre la rue Sébastien Gryphe et le n° 45)	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1553	Etablissement Les Pralins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	sur 8 m au Nord du n° 62	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1554	Etablissement Les Raffineuses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	côté pair, sur 5 m au Sud du n° 34	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1555	Etablissement L'HippoCafé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victorien Sardou	côté impair, sur 15 m au Sud de la grande rue de la Guillotière	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1556	Etablissement Livestation Diy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	côté Sud, sur 6,50 m à l'Ouest de la rue Pasteur	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1557	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélo'v	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté Sud, entre la rue A. Philip et la rue Rachais	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
1558	Entreprise Ferraris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Ayasse	côté pair, au droit du n° 50/52	Les lundi 18 février 2019 et mardi 19 février 2019
1559	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction des besoins du chantier la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Sylvain Simondan	entre la rue Albert Falsan et la rue des Docteurs Cordiers (au droit du chantier de construction) entre la rue Albert Falsan et la rue des Docteurs Cordiers	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
1560	Entreprise Adag Caladoise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bély	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 19	Le mercredi 13 février 2019, de 7h à 19h
1561	Association Dem'alloj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m au droit du n° 16	Le jeudi 14 février 2019, de 8h à 18h
1562	Entreprise MLTM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Masséna	trottoir pair (Ouest) entre la rue Robert et le cours Lafayette entre la rue Robert et le cours Lafayette de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Robert et le cours Lafayette des deux côtés de la chaussée, entre le n° 117 et le cours Lafayette au débouché sur la rue Robert	Le jeudi 14 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1563	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Garibaldi	sur le trottoir, entre la rue Vauban et la rue Bugeaud	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair (Ouest), entre la rue Vauban et la rue Bugeaud	
1564	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Rancy	entre la rue André Philipp et la rue du Gazomètre	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	entre le n° 279 et le n° 285	
1565	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marcel Mérieux	sur 40 m au droit du n° 195	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1566	Etablissement Bistrôt la Varenne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1567	Etablissement Le Dust Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 12, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1568	Etablissement C Comme Avant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 12 m au Nord de la rue Casimir Perrier	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1569	Etablissement Arsène	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	sur 8 m, à l'Ouest de la rue Vaubecour	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1570	Etablissement Artigianoto Del Little Italy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au Nord du n° 40, sur une longueur de 3,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1571	Etablissement Le Zanotti Gourmand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	à l'Ouest du n° 5, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1572	Etablissement Evolution	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	au droit du n° 8 et n° 10, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1573	Etablissement Le Lafayette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 35, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1574	Etablissement Mamasan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 35, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1575	Etablissement Pop's Kfé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	côté pair, sur 3 m à l'Est du n° 39	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1576	Etablissement Smor et Brod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté pair, sur 7 m au droit du n° 12	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1577	Etablissement Tea Landsia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 16, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1578	Etablissement Flair Gourmandise et Connivence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 84, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1579	Etablissement Franklin's Steakhouse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 41, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1580	Etablissement Gabriella	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Fleurieu	au droit du n° 4, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1581	Etablissement Gang Nam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	au droit du n° 6, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1582	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Brigadier Voituret	entre la rue Parmentier et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mercredi 6 mars 2019
				Rue Camille Roy	entre la rue Brigadier Voituret et la rue Parmentier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue du Brigadier Voituret	entre la rue Parmentier et l'avenue Berthelot	
				Rue Camille Roy	entre la rue Brigadier Voituret et la rue Parmentier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Brigadier Voituret	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Parmentier et l'avenue Berthelot	
				Rue Camille Roy	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Brigadier Voituret et la rue Parmentier	
1583	Etablissement Garden State	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 6, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1584	Etablissement Giluna Coffee House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	sur 6,50 m, au droit du n° 15	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1585	Etablissement Il Pailio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	au droit du n° 2, sur une longueur de 7,15 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1586	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Viviani	chaussée Nord, entre la rue Jules Cambon et la rue du Puisard	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jules Cambon	au débouché sur l'avenue Viviani	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue Viviani	chaussée Nord, entre l'impasse du Puiseur et le n° 61 (une circulation à double sens sera organisée et balisée sur la commune de Vénissieux sur la chaussée Sud)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Cambon	entre la rue Jules Cambon et la rue du Puisard	
			les véhicules des riverains circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Avenue Viviani	côté impair, entre l'impasse du Puiseur et le n° 61	
				Rue Jules Cambon	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Viviani et le n° 33	
1587	Etablissement Jeannine et Suzanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	au droit du n° 34, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1588	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un massif béton pour le compte de l'Éclairage public dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Challemel Lacour	entre la rue de Gerland et la rue de l'Effort	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté pair, entre la rue de Gerland et le n° 52
1589	Etablissement Jols	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	au droit du n° 30, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1590	Etablissement Kot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 16, sur une longueur de 4,70 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1591	Etablissement la Chapelle Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	au droit du n° 2, sur une longueur de 14 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1592	Etablissement la Chapelle Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	au droit du n° 8, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1593	Etablissement la Fabrik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 42, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1594	Etablissement la Linotte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	au droit du n° 26, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1595	Comité local d'organisation de la coupe du monde féminine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement J -100 avant la Coupe du monde féminine de la Fifa	des animations seront autorisées	Place de la Comédie	partie Ouest, le long des grilles de l'Hôtel de Ville	Le mercredi 27 février 2019, de 17h à 19h
			des installations seront autorisées			A partir du mardi 26 février 2019, 14h, jusqu'au jeudi 28 février 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Louis Pradel	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	Le mercredi 27 février 2019, de 16h à 21h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés			A partir du mercredi 27 février 2019, 8h, jusqu'au jeudi 28 février 2019, 0h
1596	Entreprise la Fnac Lyon Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de dédicaces	l'installation de barrières sera autorisée	Rue de la République	entre les n° 81 et n° 85	Le mardi 12 février 2019, de 9h à 18h30
1597	Ecole Saint-André	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé du carnaval de l'école	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Rue Pasteur Cours Gambetta Rue de Marseille Rue Salomon Reinach		Le mardi 5 mars 2019, de 10h15 à 11h15
1598	Entreprise Acaf Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danton	sur 30 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 8 février 2019 jusqu'au dimanche 5 mai 2019
1599	Mairie du 3 ^{ème} arrondissement, associations Foyer Notre-Dame des sans-abris, et la Fondation de l'Armée du salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Rue de Nazareth Avenue Lacassagne Avenue Maréchal de Saxe Cours Gambetta Place Bir Hakeim Place Danton Place Voltaire Rue Antoine Charial Avenue Lacassagne Rue de la Balme Place Saint-Charles Rue Desaix	face au n° 16 au carrefour avec la rue Jean Quitout au droit du n° 83 au croisement avec la rue André Philip face au n° 13 de l'avenue Félix Faure au droit du n° 4 en face du n° 52 rue Paul Bert au droit du n° 66 face au n° 34 et face aux n° 65 et 67 côté sud, à l'Ouest du boulevard Pinel au droit du n° 1 en face du n° 1	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1599	Mairie du 3 ^{ème} arrondissement, associations Foyer Notre-Dame des sans-abris, et la Fondation de l'Armée du salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Rue du Docteur Rebatel	à l'angle de la rue Guilloud	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019	
				Rue Etienne Richerand	face au n° 13		
				Rue Maurice Flandin	face au n° 11		
				Rue Moncey	côté Ouest, au Sud de la rue Mazenod		
				Rue Professeur Paul Sisley	face au n° 28		
				Rue Viala	au droit du n° 47		
					carrefour avec la rue Trarieux		
				Rue Chaponnay	côté sud, à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe		
				Quai Victor Augagneur	en face du n° 14		
				l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des sans-abri ou de la Fondation de l'Armée du Salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Cours Gambetta		au croisement avec la rue André Philip
					Avenue Lacassagne		face au n° 34 et en face des n° 65 et 67
					Avenue Maréchal de Saxe		au droit du n° 83
					Rue Viala		au carrefour avec la rue Trarieux
			Place Bir Hakeim		face au n° 13 de l'avenue Félix Faure		
			Place Danton		au droit du n° 4		
			Place Saint-Charles		au droit du n° 1		
			Place Voltaire		en face du n° 52 rue Paul Bert		
			Quai Victor Augagneur		en face du n° 14		
			Rue Antoine Charial		au droit du n° 66		
			Rue de la Balme		côté Sud, à l'Ouest du boulevard Pinel		
			Rue de Nazareth		face au n° 16		
			Rue Desaix		en face du n° 1		
			Avenue Lacassagne	au carrefour avec la rue Jean Quitout			
			Rue du Docteur Rebatel	à l'angle de la rue Guilloud			
			Rue Etienne Richerand	face au n° 13			
			Rue Maurice Flandin	face au n° 11			
Rue Moncey	côté Ouest, au Sud de la rue Mazenod						
Rue Professeur Paul Sisley	face au n° 28						
Rue Viala	au droit du n° 47						
Rue Chaponnay	côté Sud, à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe						
1600	Entreprise RTT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 10 m au droit du n° 50	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1601	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 10 m, au droit du n° 16	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au lundi 11 mars 2019
1602	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	côté Ouest entre la rue Condé et la rue Général Pleissier	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h30 à 16h30
1603	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Balme	trottoir Sud, sur 40 m à l'Ouest du boulevard Pinel	Le lundi 11 février 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de la Caille et le boulevard Pinel	
			la circulation des véhicules sera interdite		Boulevard Pinel	côté pair, sur 20 m au Nord de la rue de la Balme
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest du boulevard Pinel		
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue de la Balme	au débouché sur la rue de la Caille	Le lundi 11 février 2019, de 8h à 17h			
1604	Centre Scolaire les Lazaristes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de 3 autocars scolaires	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Saint-Jean		Le vendredi 8 février 2019, de 15h30 à 19h
1605	Entreprise Tecmobat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 10 m au droit du n° 85	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019
1606	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Chevaucheurs	au droit du n° 50 hors emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 13 février 2019, de 7h à 17h
1607	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue Pizay	sur la zone de desserte située en face des n° 1/3	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au lundi 11 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1608	Entreprise Philippe Perez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Marc Sangnier	sur 5 m, au droit du n° 6	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mardi 12 mars 2019
1609	Entreprises Guintoli / Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie et d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Docteur Rebatel	des deux côtés, entre la rue Bara et la rue Fiol	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
1610	Entreprise Charpentes Flacher	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Montée de la Butte	sur 18 m, au droit du n° 11	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 11	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1611	Entreprise Locnacelle IDF	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'antennes à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	sur 20 m, au droit de l'Hôtel Campagnile	Le jeudi 14 février 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'Hôtel Campagnile (desserte Hôtel)	Le jeudi 14 février 2019
1612	Entreprise SNCTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, au Nord de la rue Desaix	Le vendredi 15 février 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Desaix	
1613	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Perrache	sur 20 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 19 février 2019, de 7h à 17h30
1614	Entreprise Coiro TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une station de Vélo'v	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Antoine	entre la rue de la Villette et la rue Maurice Flandin	Le mardi 19 février 2019, de 9h30 à 11h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
1615	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	les dispositions consignées dans l'arrêté n° 2018C13113 (paru dans le BMO n°6290 du 12 novembre 2018) sont annulées	Rue Saint-Georges	en face du n° 11	A partir du mercredi 6 février 2019 jusqu'au samedi 8 juin 2019
1616	Entreprise TP Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duroc	sur 25 m, sur le trottoir situé au droit du n° 16	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au jeudi 28 mars 2019
				Rue Philippe Gonnard	sur le trottoir situé au droit du n°10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n°5430004	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duroc	sur 25 m, au droit du n° 16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonnard	au droit du n°10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n°5430004	
				Rue Duroc	sur 25 m, des deux côtés de la chaussée au droit du n° 16	
1617	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue Philibert Roussy	au droit du n° 26	A partir du vendredi 8 février 2019 jusqu'au jeudi 7 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1618	Entreprise MRB	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duphot	côté impair, sur 5 m au droit du n° 1	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 7 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1619	Entreprise Girod Stéphane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée du Télégraphe	au droit du n° 8, lors des phases de présence de la benne	Les lundi 11 février 2019 et mardi 12 février 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sur la chaussée sera autorisée		sur 10 m, au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 8	A partir du lundi 11 février 2019, 7h, jusqu'au mardi 12 février 2019, 19h
1620	Entreprise Dé-tect Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la détection des réseaux par géo-radar	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	entre la rue Saint-Eusèbe et la rue Combet Descombes	Le mardi 12 février 2019, de 8h à 17h
1621	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair, entre le n° 58 et n° 60	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
1622	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	la circulation des véhi-cules sera interdite	Rue Gaspard André		Le lundi 18 février 2019, de 8h à 17h
1623	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	la circulation des véhi-cules sera interdite	Rue Gaspard André		Le dimanche 10 février 2019, de 8h à 15h
1624	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhi-cules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de la Liberté	sur 20 m, au droit du n° 37	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au ven-dredi 1 mars 2019
			le stationnement des véhicules du deman-deur sera autorisé sur le trottoir		sur 20 m, au droit du n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 37	
1625	Etablissement La Loggia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 21, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 sep-tembre 2019
1626	Etablissement La Menthe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 sep-tembre 2019
1627	Etablissement La Menthe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	en face du n° 4, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 sep-tembre 2019
1628	Etablissement La Movida	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Général Plessier	au droit du n° 16, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 sep-tembre 2019
1629	Etablissement l'Etabri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 22, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 sep-tembre 2019
1630	Etablissement Les Mangeurs de Toiles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enguien	au droit du n° 14, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 sep-tembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1631	Etablissement l'Artisan Boulanger de Vaubecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	au droit du n° 8, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1632	Etablissement l'Escale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 61, sur une longueur de 11 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1633	Etablissement Bar le Charité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 37, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1634	Etablissement le Comptoir d'Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 41, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1635	Etablissement le Comptoir de Marina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	au droit du n°4, sur une longueur de 9 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1636	Etablissement le Dolmen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 46, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1637	Etablissement le Garde Manger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	au droit du n° 9, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1638	Etablissement les Délices de Charlie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 34, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1639	Etablissement les Poupées Russes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1640	Etablissement le Pap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	au droit du n° 25, sur une longueur de 9 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1641	Etablissement les Pâtes Vivantes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 9, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1642	Entreprise SNCTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbains	l'entrée et la sortie du parking n° 4 seront interdites par la rue du Vercors	Rue du Vercors		A partir du mercredi 6 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
1643	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	sens Est/Ouest, entre le n° 47 et la rue Jacqueline Auriol côté impair, entre le n° 47 et la rue Jacqueline Auriol	Le jeudi 7 février 2019
1644	Entreprise Dolly Déménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	Le lundi 11 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1645	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Zimmermann	entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1646	Entreprise MLTM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, entre le n° 14 et le n° 22	Le mercredi 13 février 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Louis Jouvet et la rue Henri Pensier	
			la piste cyclable sera interrompue		sens Ouest/Est, entre la rue Louis Jouvet et la rue Henri Pensier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Louis Jouvet et la rue Henri Pensier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Louis Jouvet et la rue Henri Pensier	
1647	Entreprise MDTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Joseph Chaliar	au droit des bâtiments (n° 18/n° 9), entre l'avenue Général Frère et la rue Narvik	Le mercredi 13 février 2019, de 9h à 16h30
1648	Entreprise MJ Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le vendredi 8 février 2019, de 7h à 19h
1649	Entreprise Jean Lefèbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Philibert Roussy	entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Jacquard	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Jacquard	
1650	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Palais de Justice	sur 5 m, à l'Ouest de la rue Saint-Jean	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au mercredi 6 mars 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Saint-Jean	sur 5 m, au droit du n° 44	
			l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue du Palais de Justice	sur 5 m, à l'Ouest de la rue Saint-Jean	
				Rue Saint-Jean	sur 5 m, au droit du n° 44	
1651	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Cerisiers	trottoir impair, en face des n° 4 à 6	Le lundi 11 février 2019, de 7h à 15h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, entre le n° 4 et le n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 4 et le n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1652	Entreprise Sablage des monts du lyonnais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur sur chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Trois Maries	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au vendredi 8 février 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 2	
1653	Entreprise Design Construction PR	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coysevox	sur 10 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au mardi 5 mars 2019
1654	Entreprise ABC Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Marius Gonin	sur 6 m au droit du n° 6	A partir du vendredi 8 février 2019 jusqu'au samedi 16 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 6	
1655	Entreprise IDM Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	trottoir pair (Est), entre la montée des Génovévains et le n° 142	A partir du vendredi 8 février 2019 jusqu'au dimanche 3 mars 2019
1656	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement dans une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au lundi 18 février 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1657	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n° 81 à 83, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du vendredi 8 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m au droit du n° 83	
1658	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Grande rue de la Croix-Rousse	entre les n° 81 et n° 83	Le lundi 11 février 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1659	Entreprise Désamiantage France Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	au droit du n° 54	A partir du vendredi 8 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
1660	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Franklin Roosevelt	contre-allée Nord, par tronçon délimité par 2 carrefours successifs, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		des deux côtés de la contre-allée Nord entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019
				Avenue Maréchal Foch	sur trottoir, entre le n° 67 et le cours Franklin Roosevelt	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1661	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Antonins	sur 6 m, au droit du n° 1	A partir du vendredi 8 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
				Rue de la Bombarde	sur 12 m, sur la zone de desserte, située au droit du n° 14	
1662	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Chardonnet		A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au lundi 11 mars 2019
				Rue Burdeau	entre le n° 23 et le n° 33	
			Place Chardonnet			
			Rue Burdeau	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et le n° 33		
1663	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Burdeau	de part et d'autre de la zone de chantier située entre le n° 25 et la montée Saint-Sébastien	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 25 et la montée Saint-Sébastien	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pouteau et la montée Saint-Sébastien, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019, de 8h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le n° 25 et la montée Saint-Sébastien	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		dans la partie située à la montée Saint-Sébastien et la rue Pouteau au débouché sur la rue Pouteau	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019, de 8h30 à 16h30
1664	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Jacob	par tronçons successifs	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
1665	Mairie du 7 ^{ème} arrondissement, Associations le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris et La Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Place Jean Jaurès	face au n° 45 rue de Gerland	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Rue Domer	à l'Ouest du n° 8	
				Rue des Girondins	face au n° 6	
				Rue de Gerland	en face du n° 93	
					angle avenue du Château de Gerland	
				Rue Chevreul	angle rue Camille Roy	
				Place Jean Macé	au Nord / Ouest de la place	
				Rue Lieutenant Colonel Girard	côté Nord, à l'Est de l'avenue Leclerc	
				Grande rue de la Guillotière	au droit du n° 108	
				Boulevard du Parc d'Artillerie		
Boulevard de l'Artillerie	au 12					
Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 123					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1665	Mairie du 7 ^{ème} arrondissement, Associations le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris et La Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Avenue Jean François Raclet	face au n° 122	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Quai Claude Bernard	face au n° 3	
				Place des Pavillons	face au n° 6	
				Avenue Jean Jaurès	au 127	
				Rue du Rhône	au Nord de la rue André Bollier	
				Rue Garibaldi	en face du n° 340	
				Place du Traité de Rome	au droit de la rue Simone de Beauvoir	
				Rue Claude Veyron	au croisement avec la rue du Docteur Crestin	
				Rue Félix Brun	angle rue Maurice Bouchor	
				Mail de Fontenay	côté Ouest, au Sud de la rue André Bollier	
				Rue Lortet	angle rue des Bons Enfants	
				Rue du Pré Gaudry	face au n° 77	
				Rue Pierre Semard	au droit du n° 26	
				Rue du Père Chevrier	angle rue Jean Jaurès	
				Rue Pasteur	côté Ouest, au Nord de la rue de l'Université	
				Rue Marcel Mérieux	au droit du n° 207	
			Avenue Debourg	au droit du n° 104		
			Place Stalingrad	en face du n° 307 rue Garibaldi		
			Avenue Leclerc	côté Est, au Nord de la rue Victor Lagrange		
			l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris ou de la Fondation de l'Armée du Salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Boulevard de l'Artillerie	au 12	
				Rue des Girondins	face au n° 6	
				Rue de Gerland	angle avenue du Château de Gerland en face du n° 93	
				Quai Claude Bernard	face au n° 3	
				Place Jean Jaurès	face au n° 45 rue de Gerland	
				Rue Domer	à l'Ouest du n° 8	
				Boulevard du Parc d'Artillerie		
Rue Chevreul	angle rue Camille Roy					
Avenue Leclerc	côté Est, au Nord de la rue Victor Lagrange					
Avenue Jean Jaurès	au 127 au droit du n° 123					
Avenue Jean François Raclet	face au n° 122					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1665	Mairie du 7 ^{ème} arrondissement, Associations le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris et La Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris ou de la Fondation de l'Armée du Salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Rue du Rhône	au Nord de la rue André Bollier	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Grande rue de la Guillotière	au droit du n° 108	
				Rue Claude Veyron	au croisement avec la rue du Docteur Crestin	
				Rue Garibaldi	en face du n° 340	
				Place du Traité de Rome	au droit de la rue Simone de Beauvoir	
				Place Jean Macé	au Nord / Ouest de la place	
				Avenue Debourg	au droit du n° 104	
				Rue Félix Brun	angle rue Maurice Bouchor	
				Place Stalingrad	en face du n° 307 rue Garibaldi	
				Mail de Fontenay	côté Ouest, au Sud de la rue André Bollier	
				Place des Pavillons	face au n° 6	
				Rue Pierre Semard	au droit du n° 26	
				Rue du Père Chevrier	angle rue Jean Jaurès	
				Rue Pasteur	côté Ouest, au Nord de la rue de l'Université	
				Rue Marcel Mérieux	au droit du n° 207	
				1666	Mairie du 8 ^{ème} arrondissement, Associations le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris et La Fondation de l'Armée du Salut	
Rue Jean Sarrazin	au droit du n° 8					
Rue Jules Froment	face à la rue Narvick					
Rue Maryse Bastié	en face du n° 20 côté Ouest, au Nord de la rue Bataille					
Rue Professeur Beauvisage	face au n° 145					
Rue Villon	côté Ouest, au Nord de la rue Kleinclausz					
Rue Pierre Delore	au droit du n° 60					
Rue Villon	en face du n° 45					
Promenade Léa et Napoléon Bullukian	face au n° 10					
Route de Vienne	côté Ouest, au Nord de la rue Benoît Bernard					
Rue Guillaume Paradin	face au n° 24					
Rue Professeur Tavernier	au droit de la rue Berty Albrecht					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1666	Mairie du 8 ^{ème} arrondissement, Associations le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris et La Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Avenue Viviani	côté Nord, à l'Est de la rue Jules Cambons	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Rue de Narvick	côté Nord, entre la rue de la Moselle et la rue Gaston Cotte	
				Avenue des Frères Lumière	face au n° 3	
				Rue Garon Duret	en face des n° 27 et 29	
				Avenue Général Frère	angle Jules Froment	
				Avenue Viviani	côté Nord, à l'Ouest de la rue Lamy	
				Boulevard Ambroise Paré	angle de l'avenue Jean Mermoz au carrefour avec la rue Thomas Blanchet	
				Rue du Commandant Pégout	en face du n° 3	
				Rue du Docteur Victor Despeignes	au droit du 15 rue des Alouettes	
				Rue du Bocage	face au n° 2	
				Avenue Général Frère	face au n° 154	
				Rue Villon	en face du n° 45	
				Rue Garon Duret	en face des n° 27 et 29	
			Rue Guillaume Paradin	face au n° 24		
			Rue Jean Sarrazin	au droit du n° 8		
			Rue Jules Froment	face à la rue Narvick		
			Rue Maryse Bastié	côté Ouest, au Nord de la rue Bataille en face du n° 20		
			Rue Professeur Beauvisage	face au n° 145		
			Rue du Bocage	face au n° 2		
			Rue Pierre Delore	au droit du n° 60		
			Boulevard Ambroise Paré	angle avenue Jean Mermoz		
			Rue Professeur Tavernier	au droit de la rue Berty Albrecht		
			Rue du Docteur Victor Despeignes	au droit du 15 rue des Alouettes		
			Rue de Narvick	côté Nord, entre la rue de la Moselle et la rue Gaston Cotte		
			Rue du Commandant Pégout	en face du n° 3		
			Route de Vienne	côté Ouest, au Nord de la rue Benoît Bernard		
Boulevard Ambroise Paré	au carrefour avec la rue Thomas Blanchet					
Avenue Viviani	côté nord, à l'est de la rue Jules Cambons					
			l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris ou de La Fondation de l'Armée du Salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1666	Mairie du 8 ^{ème} arrondissement, Associations le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris et La Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris ou de La Fondation de l'Armée du Salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Avenue Viviani	côté Nord, à l'Ouest de la rue Lamy	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Avenue Général Frère	angle rue Jules Froment	
					face au n° 154	
				Avenue des Frères Lumière	face au n° 3	
				Rue Villon	côté Ouest, au Nord de la rue Kleinclausz	
				Boulevard Am-broise Paré	angle avenue Jean Mermoz	
				Rue Rochambeau	angle rue Théodore Levigne	
				Promenade Léa et Napoléon Bul-lukian	face au n° 10	
1667	Entreprise Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une façade en urgence par des cordistes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hippolyte Flandrin	sur le trottoir situé au droit du n° 6	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 13 février 2019
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur le trottoir et les emplacements de stationnement situés au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 6	
1668	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gigodot	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 13 février 2019
1669	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	côté pair, (Est)	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
1670	Entreprise Limobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 5	Le lundi 11 février 2019, de 7h à 19h
1671	Entreprise Fournayon TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Corderie	sur 20 m au droit du n° 9	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1672	Entreprise Strat Eco Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances d'évacuation de gravats	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 49	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 12 février 2019
1673	Entreprise Tec-mobat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aguesseau	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1674	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un espace vert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joliot Curie	au droit des n° 109 à 111	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
1675	Entreprise LCA	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'évacuation de gravats à l'aide d'un camion	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Santos Dumont	côté impair, sur 15 m au droit du n° 11	Les mercredi 13 février 2019 et jeudi 14 février 2019
1676	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Anges	entre la rue des Basses Verchères et la rue Benoist Mary	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et la rue Benoist Mary	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
1677	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Tourvielle	sur les trottoirs situés, entre la rue Joliot Curie et le n° 49, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Joliot Curie et le n° 49, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joliot Curie et le n° 49	
1678	Etablissement Saveurs Orientales	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté pair, sur 12,50 m au droit du n° 24	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1679	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Quai Saint-Vincent	au droit du n° 59, un cheminement protégé des piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 59	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 59	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h30 à 16h30
1680	Entreprise MJ Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mercredi 13 février 2019, de 7h à 19h
1681	Entreprise MJ Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mercredi 13 février 2019, de 7h à 19h
1682	Entreprise MLTM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Robert	trottoir pair (Sud), entre la rue Mas-séna et la rue Juliette Récamier	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1682	Entreprise MLTM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Robert	entre la rue Juliette Récamier et l'emprise de chantier	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019
1683	Entreprise La Société de Production Imagista	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage publicitaire	la circulation des véhicules sera interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Professeur Pierre Marion		Le dimanche 10 février 2019, de 7h à 11h
1684	Métropole de Lyon - Service de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'arceaux vélos	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	côté impair, sur 15 m sur emplacements livraisons et emplacements parking à vélos	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 13 février 2019, de 7h à 16h30
1685	Métropole de Lyon - Unité tunnel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une intervention sur la porte d'accès livraison	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Bonnel	voie d'accès au tunnel Brotteaux Servient	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 13 février 2019, de 13h à 17h
1686	Entreprise La Société de Production Imagista	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage publicitaire	la circulation des véhicules sera interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Philomène Magnin	sur la partie comprise entre la rue Danielle Faynel Duclos et la rue Abbé Boisard	Le dimanche 10 février 2019, de 11h à 18h
				Rue Danielle Faynel Duclos		
				Rue Professeur René Guillet		
				Boulevard Marius Vivier Merle		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abbé Boisard	des deux côtés, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Philomène Magnin à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	Le dimanche 10 février 2019, de 6h à 19h
1687	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Duguesclin	entre la rue Rabelais et la rue Servient	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 12h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Rabelais et la rue Servient	
1688	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Rue Paul Caze-neuve	trottoir Est, entre le n° 37 et la rue du Bocage, la continuité piétonne sera organisée et balisée sur la bande cyclable.	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1688	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Rue du Bocage	trottoir Sud, entre le n° 8 et la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable en fonction de l'avancée du chantier	Rue Paul Cazeneuve	sens Sud/Nord, entre le n° 37 et la rue du Bocage	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bocage	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Cazeneuve et le n° 8	
				Rue Paul Cazeneuve	côté impair, entre le n° 37 et la rue du Bocage	
1689	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Commandant Marchand	entre le cours du Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Camille	entre la rue de la Balme et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Commandant Marchand	entre le cours du Docteur Long et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Camille	entre la rue de la Balme et et la rue Ferdinand Buisson	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	entre la rue Louis et la rue Camille entre la rue du Commandant Marchand et la rue Camille				
1690	Entreprise RTT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue d'Anvers	entre la rue de l'Université et la rue Renan	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue Renan	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue de l'Université	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
1691	Entreprise Jardins des Monts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Anselme	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
1692	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés de réaménagement de la place des Terreaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de la place des Terreaux	la circulation d'engins de chantier sera autorisée	Rue Joseph Serlin et la rue de la République	dans les deux sens de circulation	A partir du vendredi 8 février 2019 jusqu'au jeudi 21 novembre 2019
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	Quai André Lassagne	au droit du n° 5 à 7, le stationnement d'engins de chantier sera autorisé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 5 à 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1693	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019, de 8h30 à 16h30
				Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin, lors de la fermeture de la rue Romarin, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Désirée	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	
				Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin, lors de la fermeture de la rue Romarin, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Désirée	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	Les lundi 11 février 2019 et mercredi 20 février 2019			
1694	Entreprise Marcel Bohny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	Rue René Leynaud	sur le trottoir situé au droit des n° 8 à 12, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 12 février 2019, de 13h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier, de part et d'autre de la zone de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
			les véhicules circulant à contre sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
				Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud au débouché sur la rue des Capucins, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
1695	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bony	entre le n° 23 et la rue Chazière	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et la rue Chazière	
1696	Entreprise MSS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquages au sol	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	des deux côtés, entre le cours Lafayette et le boulevard Eugène Deruelle	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h à 18h
				Rue Ney	côté impair, entre le cours Lafayette et le boulevard Eugène Deruelle	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1696	Entreprise MSS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquages au sol	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	côté impair, sur 30 m au droit du n° 154	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h à 18h
				Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 30 m au droit du n° 49	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	des deux côtés, sur 30 m au sud du cours Lafayette	
				Rue Tête d'Or	côté impair, sur 30 m au droit du n° 123	
1697	Entreprise Picq Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jouffroy d'Abbans	côté impair, sur 15 m au droit du n° 11	Le vendredi 15 février 2019
1698	Entreprise Desperrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, sur 7 m au droit du n° 17	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au dimanche 17 mars 2019
1699	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Marseille	sens Nord / Sud, entre l'avenue Berthelot et la rue Etienne Rognon	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1700	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'un caniveau pavé	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Berty Albrecht	entre les n° 17 et n° 29	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre les n° 17 et n° 29	
1701	Entreprise Desperrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sur la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 10 m, au droit du n° 9	Le lundi 18 février 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
1702	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'entretien des radars	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Claude Bernard	entre la contre-allée Nord de la place Ollier et la rue de l'Université	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 9h à 16h
				Rue de l'Université	entre la rue Pasteur et le quai Claude Bernard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Quai Claude Bernard	entre la contre-allée Nord de la place Ollier et la rue de l'Université	
				Rue de l'Université	entre la rue Pasteur et le quai Claude Bernard	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1702	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'entretien des radars	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	entre la contre-allée nord de la place Ollier et la rue de l'Université	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019	
				Rue de l'Université	entre la rue Pasteur et le quai Claude Bernard		
1703	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Avenue Lacassagne	sur 15 m, au droit du n° 37	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au jeudi 21 février 2019, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus				
			un autre couloir de bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.				
1704	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	entre la route de Vienne et la rue Général de Miribel	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 160 et la rue Général de Miribel	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019	
1705	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de travaux de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Zimmermann	entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1706	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Carrière		A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 7h à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Boulevard Antoine de Saint-Exupéry	sur 50 m de part et d'autre de la Montée de la Carrière		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, sur 25 m au droit du n° 16		A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1707	Etablissement Le Pénélope Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 20, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
1708	Etablissement Le Périscope	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	au droit du n° 13, sur une longueur de 10 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1709	Etablissement Le Petit Comptoir des Douceurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 50, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1710	Etablissement Le Sweetspot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 31, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1711	Etablissement Le Troquet des Sens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 34, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1712	Etablissement Le Vivarais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Docteur Gailleton	au droit du n° 1, sur une longueur de 8 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1713	Etablissement l'Envie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 12, sur une longueur de 5,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1714	Etablissement l'Encart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 30, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1715	Etablissement l'Vresse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Général Plessier	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1716	Etablissement Les Cafetiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 36, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1717	Etablissement Les Vieux Garçons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit, du n° 70 sur une longueur de 8,80 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1718	Etablissement l'Ittle Italy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	au droit du n° 2, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1719	Etablissement l'Otarie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 24, sur une longueur de 4 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1720	Etablissement Lumen Coffee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 44, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1721	Etablissement Maison Drap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1722	Etablissement Midi Minuit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 83, sur une longueur de 12 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1723	Etablissement Moi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 31, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1724	Etablissement Le Mon Liban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 19, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1725	Etablissement Monna Lisa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 44 et n° 46, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1726	Entreprise MDTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules sera interdite à l'avancée du chantier la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Ranvier	trottoir Nord, entre la rue Bataille et la rue Laënnec entre le n° 2 et le n° 8 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et le n° 8	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019, de 7h à 17h
1727	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Ranvier	sur 20 m au droit du n° 64 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 64	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 7h à 18h A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
1728	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du couloir de bus à contre-sens, lors des interventions des entreprises la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	sens Ouest / Est, sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint-Agnan sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint-Agnan des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint-Agnan	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 9h à 16h30 A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
1729	Entreprises Perrier TP - Aximum - PLV	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	Rue Challemeil Lacour Rue de Champagneux Rue Challemeil Lacour Rue de Montagny Rue Challemeil Lacour	sur la traversée Ouest du carrefour avec la rue Champagneux sur 50 m au Nord de la rue Challemeil Lacour entre la route de Vienne et la rue Champagneux sur 15 m au droit du n° 92 sens Ouest / Est, entre la rue de Champagneux et la route de Vienne	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au lundi 4 mars 2019 A partir du lundi 18 février 2019, 7h, jusqu'au lundi 4 mars 2019, 7h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1729	Entreprises Perrier TP - Aximum - PLV	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Champagneux	sens Nord / Sud, au débouché sur la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 18 février 2019, 7h, jusqu'au lundi 4 mars 2019, 7h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		Rue de Montagny	sur 50 m au Nord de la rue Challemel Lacour
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Challemel Lacour		sur 15 m au droit du n° 92
					Rue de Champagneux	entre la route de Vienne et la rue Champagneux
			Rue de Champagneux	des deux côtés de la chaussée, entre la route de Vienne et la rue Champagneux		
			Rue de Montagny	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord de la rue Challemel Lacour		
1730	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté Ouest, entre la grande rue de la Guillotière et la rue de l'Abbé Boisard (le long de la place Stalingrad)	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019
1731	Entreprise Isofibres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Jean Bernard	côté impair, sur 20 m au droit du n° 17	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
1732	Entreprise MDTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Narvick	entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte (hors fermeture de la rue)	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1733	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélo'v	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hector Berlioz	sur 25 m au droit du n° 32	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m au droit du n° 32	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1734	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Maryse Bastié	entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h30 à 17h	
			la circulation des véhicules pourra être interrompue pour une durée maximum de 2 minutes lors des manœuvres des engins de chantier		entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Alouettes	sur 20 m de part et d'autre de la rue Maryse Bastié		A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Maryse Bastié	entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière		
				Rue des Alouettes	sur 20 m de part et d'autre de la rue Maryse Bastié		
				Rue Maryse Bastié	entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière		
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Alouettes	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Maryse Bastié	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019				
	Rue Maryse Bastié	côté impair, entre la rue des Alouettes et l'avenue des Frères Lumière					
1735	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Quai de la Pêcherie	sur 4 m au droit du n°1, hors place "transport de fond"	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m au droit du n° 1, hors place "transport de fond"		
1736	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vaubecour	entre le n° 39 et 41	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 39 et 41		
1737	Entreprise Bouchet Marc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté impair, sur 10 m entre le n° 61 et n° 63	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019	
1738	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	sur 6 m en face de la façade située entre le n° 10 et la rue Grognard	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 21 février 2019	
1739	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Burdeau	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 8h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la montée Saint-Sébastien et la rue Lucien Sportisse	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pouteau et la montée Saint-Sébastien, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 8h30 à 16h30	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1739	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Burdeau	entre la rue Pouteau et la rue Lucien Sportisse, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 8h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre la montée Saint-Sébastien et la rue Lucien Sportisse	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Pouteau	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019, de 8h30 à 16h30
1740	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Quai Saint-Vincent	sur 10 m dans la contre-allée située au droit du n° 22	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 21 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1741	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Etats-Unis	chaussée Sud, sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Est de la rue Professeur Beauvisage	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1742	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Elie Rochette	sur 20 m au droit du n° 30	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1743	Entreprise Insight	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	sur 6,50 m sur le trottoir situé au droit du n° 8	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 19 février 2019, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
1744	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Rue de Belfort	entre la rue Gigo-dot et le n° 35	Le mercredi 13 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Est), entre la rue Gigo-dot et le n° 35	
1745	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 10 m au droit du n° 4	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019
1746	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Sainte-Catherine	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 4	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1747	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au droit n° 64	Le mardi 12 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1748	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 6 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 6 sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019
1749	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019
1750	Entreprise Sas Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Epies	sur 5 m, au droit du n° 23 des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 23	A partir du jeudi 14 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019
1751	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 5 m, au droit du n° 12 au droit du n° 12	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019
1752	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations dans une chambre SFR sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	sur 20 m de part et d'autre du n° 156	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au mercredi 13 février 2019, de 9h à 16h30
1753	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
1754	Entreprise Plomberie Semoun	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 122	Le vendredi 15 février 2019, de 7h à 19h
1755	Entreprise Prodevyc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement sera autorisé pour un véhicule nacelle sur trottoir	Rue Professeur Morat	côté impair, sur 15 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz trottoir Est, au droit du bâtiment situé au n° 60 de l'avenue Jean Mermoz	Le vendredi 15 février 2019, de 7h à 18h
1756	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le cheminement piétons sera réduit sur trottoir lors du tirage de câbles	Rue Professeur Beauvisage Avenue Paul Santy Rue Professeur Beauvisage Avenue Paul Santy Rue Professeur Beauvisage	sur le carrefour avec l'avenue Francis de Pressensé sur le carrefour avec la rue Maryse Bastié et la rue Professeur Beauvisage sur le carrefour avec l'avenue Francis de Pressensé sur le carrefour avec la rue Maryse Bastié et la rue Professeur Beauvisage trottoir Est, entre l'avenue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019, de 21h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1757	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'engins de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Cardona	côté pair, sur 20 m à l'Est de la rue Saint-Isidore	Le mercredi 13 février 2019, de 7h à 18h
				Rue Saint-Isidore	des deux côtés, sur 20 m au Sud de la rue Jean Cardona	
1758	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau pour le compte d'Orange	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claude Violet	trottoir Est, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 5	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 19 février 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 5	
1759	Entreprise Sogea Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de périmètres de sécurité	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Saint-Vincent	par tronçons successifs entre le pont Koenig et le pont de la Feuillée	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 28 février 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit des périmètres de sécurité	
1760	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau en urgence	la circulation des piétons sera interdite	Quai Fulchiron	sur le trottoir situé au droit du n° 15, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 13 février 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 15, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 15	Le mercredi 13 février 2019, de 7h à 17h
1761	Entreprises Eiffage Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, sens Sud/Nord, entre la rue Julien Baudrand (sur la commune de Bron) et l'avenue Rockefeller	A partir du mercredi 20 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
			la circulation des véhicules sera interdite (si intempéries sur la 1ère période stipulée en Article 1)			A partir du lundi 25 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019
1762	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/Service de l'éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	Place Antonin Poncet	côté Sud, trottoir Nord entre la rue de la Charité et le quai Dr Gailleton	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Sud, entre la rue de la Charité et le quai Dr Gailleton	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1763	Entreprises Eiffage Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Esquirol	entre le boulevard Pinel et la rue Pascal	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 19 février 2019
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Est/Ouest	Rue Claude Farrère		
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, entre l'avenue Lacassage et l'avenue Rockefeller (sauf accès riverains entre l'avenue Lacassage et Farrère)	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, entre l'avenue Lacassage et l'avenue Rockefeller (sauf accès hôpitaux Desgenettes et Vinatier entre l'avenue Rockefeller et l'avenue d'Esquirol)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Farrère	sens Ouest/Est, entre la rue Pascal et le boulevard Pinel	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Avenue Esquirol	entre le boulevard Pinel et la rue Pascal	
					côté Ouest, entre la rue Farrère et l'avenue d'Esquirol	
des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Pinel						
Rue Claude Farrère	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Pinel et la rue Pascal (lors de l'inversion de sens)					
		au débouché sur la rue Pascal				
1764	Entreprise Genforce	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Grenette		A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019, de 22h à 5h
				Quai des Célestins		
				Rue Ferrandière		
1765	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Impasse du Pensionnat	sur 20 m, au droit du n° 83	Les lundi 11 février 2019 et mardi 12 février 2019, de 9h30 à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle		
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1766	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Gare	entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec, lors de la phase de terrassement de la traversée de la chaussée	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au lundi 25 février 2019, de 8h30 à 16h30
				Rue du Bât d'Argent	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Gare	entre la rue de la République et le quai Jean Moulin	A partir du samedi 9 février 2019 jusqu'au lundi 25 février 2019
				Rue du Bât d'Argent	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	
				Rue du Bât d'Argent	entre la rue de la République et la rue du Gare	
				Rue du Gare	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au "Nord" de la rue du Bât d'Argent	
1767	Entreprise Dolly Déménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	côté impair, sur 15 m au droit du n° 18	Le lundi 11 février 2019
1768	Entreprise Dcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	sur 10 m au droit du n° 29	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au samedi 23 février 2019
1769	Entreprise Rolando et Poisson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Fourvière	sur 5 m au droit du n° 2	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
1770	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Sogetrel	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hermann Frenkel	entre le n° 3 et n° 5 côté impair, entre le n° 3 et n° 5	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019
1771	Entreprise Bfe Renovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joseph Serlin	sur 5 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au samedi 23 février 2019
1772	Entreprise Insight	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la République	sur 6,50 m sur le trottoir situé au droit du n° 8	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au mardi 19 février 2019, de 7h à 17h
1773	Entreprise Cougnaud Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation de bâtiments modulaires	la circulation des cycles sera interdite la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bellecombe	entre la rue d'Aubigny et la rue Riboud	Le mardi 12 février 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1774	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	trottoir pair (Ouest) entre la rue Robert et le cours Lafayette	Le vendredi 15 février 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Robert et le cours Lafayette de part et d'autre de l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Robert et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 117 et le cours Lafayette	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/ Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Robert	
1775	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue Claudius Pionchon	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 11 et le n° 30 bis	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 11 et le n° 30 bis	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 11 et le n° 30 bis	
1776	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir impair, au droit de la façade située au n° 117	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 6h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
1777	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tupin		A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h à 18h
				Rue Palais Grillet		
1778	Entreprise Gaëtan Jude Conseil Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Joseph Serlin	sur 10 m, au droit du n° 5	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mercredi 13 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 5	
1779	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Chartreux	au droit des n° 47 et 49	A partir du jeudi 14 février 2019 jusqu'au lundi 25 février 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 5	
				Rue Ornano	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 5	
				Rue des Chartreux	au droit des n° 47 et 49	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1780	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis dans le cadre des travaux du tramway T6 pour le compte de l'entreprise Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de l'Effort	sur 30 m au Sud de la rue Simon Fryd	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Simon Fryd	sur 30 m de part et d'autre de la rue de l'Effort	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de l'Effort	sur 30 m au Sud de la rue Simon Fryd	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Effort	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Simon Fryd	
1781	Entreprise Toitures Giraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de la Grande Côte	sur 5 m, au droit au n° 75	A partir du jeudi 14 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sur la chaussée sera autorisée		pour accéder au n° 75	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
1782	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis dans le cadre des travaux du tramway T6	le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé sur l'esplanade	Avenue Jean Mermoz	trottoir Sud, sur le carrefour avec le boulevard Pinel	A partir du jeudi 21 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
1783	Entreprise Qcs Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection et contrôle à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit de l'intervention	Passage de l'Argue		Le lundi 18 février 2019, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			un cheminement piétons sera maintenue et balisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.			
1784	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Part Dieu	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 20	Les lundi 18 février 2019 et mardi 19 février 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours de la Liberté et la rue Sévigné	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 20	Les lundi 18 février 2019 et mardi 19 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1785	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ravat	côté pair, entre le n° 24 et n° 26	Le lundi 18 février 2019, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1786	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 15 m, au droit du n° 27	A partir du mardi 19 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
1787	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Brotteaux	trottoir Ouest (pair), entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	Le mercredi 13 février 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		voie Ouest, entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair (Ouest) entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	Le mercredi 13 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1788	Entreprise Bouygues Tp Rf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition de la jardinière du pont SNCF	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir Sud, entre le pont SNCF et la rue de la Villette	Le vendredi 22 février 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie		entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du mardi 19 février 2019 jusqu'au jeudi 21 février 2019, de 20h30 à 6h A partir du lundi 25 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019, de 20h30 à 6h
1789	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des piétons sera gérée au droit de la fouille par balisage de chantier	Rue Clément Marot	trottoir Nord, sur 15 m de part et d'autre de la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 15 m de part et d'autre de la rue Simone de Beauvoir	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 15 m de part et d'autre de la rue Simone de Beauvoir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1790	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Challemeil Lacour	entre la rue Marcel Mérieux et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier (sauf les vendredis jours de marché)			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1791	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement tampon d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de Verdun Gensoul	sur 15 m, au droit du quai Maréchal Joffre	Les mardi 19 février 2019 et mercredi 20 février 2019, de 10h à 15h
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Maréchal Joffre	voie de gauche en direction du quai Rambaud, au droit du pont Kitchner Marchand	
1792	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 56	A partir du mardi 19 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 9h à 16h
				Rue Grôlée	au droit du n° 4	
				Place des Cordeliers	au droit de l'église Saint-Bonaventure	A partir du mardi 19 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 22h à 5h
1793	Entreprise Mcd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audibert et Laviotte	côté pair, au droit du n° 6	Le lundi 18 février 2019
1794	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Creuzet	entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			au débouché sur la rue Saint-Michel
1795	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Jean Renoir		Le mardi 19 février 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jeanne Hachette	entre l'avenue Félix Faure et la rue Jean Renoir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Le mardi 19 février 2019	
1796	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	sur 30 m, au droit du n° 10	A partir du mercredi 20 février 2019 jusqu'au mercredi 6 mars 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1797	Entreprise Citinéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction et d'une modification des arrêts autocars	la circulation des piétons sera interdite	Rue Alexander Fleming	trottoir Ouest, entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la circulation des véhicules de transport en commun sera autorisée à l'intérieur d'un site propre bus		chaussée Ouest, entre l'accès à l'entreprise Aguetant et la rue de Turin	
			la circulation des véhicules deux roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Turin	sens Nord/Sud, entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Alexander Fleming	sens Est/Ouest, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Alexander Fleming	
			le stationnement des autocars sera autorisé sur des emplacements réservés	Allée Pierre de Coubertin	entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	
1798	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de la Fraternelle	au débouché de la rue Gorge de Loup	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au lundi 25 février 2019, de 9h à 16h
				Rue de la Grange		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite dans les carrefours suivants	Rue de la Fraternelle		
				Rue de la Grange		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de la Fraternelle		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Gorge de Loup	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue des Combattants d'Afrique du Nord 1952	
1799	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose de la station Vélo'v	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 40 m au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1800	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Félix Faure	sens Ouest/Est, entre la rue Général Mouton Duvernet et la rue Jeanne Hachette	Le mercredi 20 février 2019, de 9h à 16h
				Rue Jeanne Hachette	sens Est/Ouest, entre la rue Jean Renoir et la rue Général Mouton Duvernet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	entre la rue Général Mouton Duvernet et la rue Jeanne Hachette	Le mercredi 20 février 2019
1801	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Jayr	entre la rue Marietton et le quai de la Gare d'Eau	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
1802	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Michel	sur 20 m au droit du n° 24	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1803	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Montée de l'Observance	entre le n° 23 et la rue du Docteur Rafin	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
1804	Entreprise MGB	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Reconnaissance	côté Sud, entre la rue Charles Richard et la rue Bonnard	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h30 à 16h30
1805	Association des scouts et guides de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 15 mètres, au droit du n°153	Les vendredi 15 février 2019 et vendredi 22 février 2019, de 9h à 18h
1806	Entreprise SPR Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 29	A partir du jeudi 14 février 2019 jusqu'au mercredi 10 avril 2019
1807	Entreprises Aximum - Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de Préssensé	chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Caze-neuve	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		Sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Caze-neuve	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Caze-neuve	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1808	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté Est, sur la partie comprise entre la rue le Royer et la rue Rabelais	A partir du lundi 18 février 2019, 18h, jusqu'au vendredi 22 février 2019, 20h
				Rue Rabelais	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	
1809	Entreprise La Société Jeudi 15 Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une prise de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de 30 mètres de rayon balisé et matérialisé par le demandeur	Quai Victor Augagneur	sur les Berges du Rhône	A partir du lundi 18 février 2019, 8h, jusqu'au dimanche 24 février 2019, 17h
1810	Entreprises Eiffage TP - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite en direction de la rue des Essarts, si intempéries sur la 1ère période stipulée en Article 1	Rue Laënnec	sens Ouest/Est, en direction de la commune de Bron	A partir du mercredi 20 février 2019 jusqu'au jeudi 21 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur le carrefour avec le boulevard Pinel	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au jeudi 21 février 2019
1811	Ville de Lyon - Direction de l'économie du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Vogue de Monplaisir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, côté Est, sur 50 mètres au Nord de la rue du Premier Film	A partir du lundi 1 avril 2019 jusqu'au vendredi 5 avril 2019, de 8h à 18h
						A partir du lundi 25 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 8h à 18h
1812	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Charles Biennier	trottoir pair sur 30 m au droit de la brasserie «SILK»	Le mardi 19 février 2019, de 7h30 à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de la Charité et le quai Gailleton	Le mardi 19 février 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés sur 30 m au droit du n° 8, au droit de la brasserie «SILK»	Le mardi 19 février 2019, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue de la Charité	Le mardi 19 février 2019
1813	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cavenne	côté impair, entre le n° 19 et n° 23	Les mardi 19 février 2019 et mercredi 20 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1814	Entreprise BLB Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bac de récupérateur d'eau de pompage dans le cadre d'un chantier de construction	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue du Vercors	au niveau des n° 1/3	A partir du mardi 19 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019
1815	Entreprise Genforce	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite ou par panneaux B15/C18 selon la contrainte géographique de la trappe	Quai Pierre Scize Rue de la Favorite Rue de Trion Quai Romain Rolland Rue du Bât d'Argent Rue Commandant Charcot Rue Saint-Paul Quai Fulchiron	par tronçons successifs situés au droit des trappes d'accès aux chambres d'un réseau de télécoms, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 14 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019, de 22h05 à 5h
1816	Etablissement On Nem Tout	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 5 m au droit du n° 81	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1817	Etablissement AFK	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	côté pair sur 6 m au droit du n° 52	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1818	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ozanam	sur le trottoir situé au n° 2 sur le trottoir situé au droit du n° 2 au droit du n° 2	A partir du jeudi 14 février 2019, 7h, jusqu'au vendredi 15 février 2019, 17h
1819	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Rue de la Balme Rue Camille Rue de la Balme	entre le n° 54 et la rue de la Balme entre le n° 46 et la rue Camille entre le n° 54 et la rue de la Balme entre le n° 46 et la rue Camille	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019 A partir du jeudi 14 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h30 à 16h30
1820	Etablissement Against The Grain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté impair, sur 5 m au droit du n° 135	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1821	Etablissement Aromo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 9 m au Nord de la rue Montesquieu	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1822	Entreprise Coiro TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau et d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Bert	entre la rue Saint-Eusèbe et la rue Turbil entre la rue Saint-Eusèbe et le n° 280	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019 A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 9h à 16h A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1823	Etablissement Aromo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 9 m au droit du n° 15	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
1824	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marcel Mérieux	sens Sud/Nord, entre le n° 227 et l'avenue Debourg	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			côté impair, entre le n° 227 et l'avenue Debourg	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1825	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Terreaux	chaussée «Ouest»	Le jeudi 14 février 2019, de 7h à 17h	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé entre la rue Constantine et la rue d'Algérie, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée	Le jeudi 14 février 2019, de 7h à 17h	
1826	Etablissement Au Château d'If	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	sur 8 m au Sud du n° 127	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
1827	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	sur 10 m en face du n° 62	A partir du vendredi 15 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019	
1828	Entreprise Legros tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Président Carnot	sur 40 m au droit du n° 3	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
1829	Etablissement Au Pti 7	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	côté pair, sur 5 m au droit du n° 36	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
1830	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Montée des Carmélites	sur 5 m au droit du n° 30	A partir du vendredi 15 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1831	Etablissement Aux Délices de Jade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Pierres	côté impair, sur 7 m au droit du n° 9	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
1832	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue du Dauphiné	sur 30 m au droit du n° 116	Le lundi 18 février 2019, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 116	Le lundi 18 février 2019	

Número de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1833	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une ventilation de cuisine	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur sera autorisé	Rue Tramassac	au droit du n° 40	Le lundi 18 février 2019, de 6h30 à 13h
1834	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès d'engins dans une propriété	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	sur 40 m au droit du n° 92	A partir du jeudi 21 février 2019 jusqu'au mardi 26 février 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 92	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1835	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Thiers	sens Sud/Nord, voie est au carrefour avec la rue de la Viabert	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 7h30 à 16h30
			les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes auront l'obligation d'aller tout droit	Rue de la Viabert	au carrefour Nord-Est avec l'avenue Thiers au carrefour avec l'avenue Thiers	
1836	Etablissement Aux Délices de Jade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	côté pair, sur 9 m au Nord de la rue des Trois Pierres	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1837	Etablissement Baba Box	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 6,90 m au droit du n° 4	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1838	Entreprise Brun Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté impair, entre le n° 79 et n° 81	Le jeudi 21 février 2019
1839	Entreprise Entreprises Guintoli - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la circulation à double sens des rues, dans le cadre de la réfection de chaussée de l'avenue Lacassagne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sens Ouest/Est, entre la rue du Dauphiné et la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 5 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à contresens		sens Est/Ouest, entre la rue Ferdinand Buisson et la rue du Dauphiné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Verne	côté impair, entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
				Rue Omer Louis	côté pair, sur 20 m au Sud de l'avenue Lacassagne	
				Rue Feuillat	des deux côtés, entre la rue Fiol et l'avenue Lacassagne	
Rue Professeur Rochaix	côté pair, entre la rue Félix Rollet et l'avenue Lacassagne					
Rue Bonnefond	des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et la rue Lamartine					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1839	Entreprise Entreprises Guintoli - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la circulation à double sens des rues, dans le cadre de la réfection de chaussée de l'avenue Lacassagne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Paul Diday	des deux côtés, entre le n° 3 et la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
				Rue Docteur Paul Diday	des deux côtés, entre le passage Feuillat et l'avenue Lacassagne	
				Rue Lamartine	des deux côtés, entre la rue Bonnefond et la rue Amiral Courbet	
				Rue Omer Louis	côté pair, sur 20 m au droit du n° 20	
1840	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Rosset		A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 19 février 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Grande rue de la Croix-Rousse	partie comprise entre la rue Jacques Louis Hénon et la rue Rosset	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 58	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
1841	Etablissement Bap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 33, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1842	Etablissement Du Bar des Oliviers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	au droit du n° 35, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1843	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	sur 8 m en face de l'immeuble situé au n° 22	A partir du mercredi 20 février 2019 jusqu'au mardi 19 mars 2019
1844	Entreprises Guintoli - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Lacassagne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Cours du Docteur Long	entre la rue Lamartine et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
				Rue Bara	entre l'avenue Lacassagne et le square Jean Revery	
				Rue Domremy	entre l'avenue Lacassagne et le passage Feuillat	
				Rue Docteur Rebatel	entre l'avenue Lacassagne et la rue Bara	
				Rue Bara	(contre-allée) entre l'avenue Lacassagne et la rue Bara (principale)	
				Rue Docteur Paul Diday	entre l'avenue Lacassagne et le passage Feuillat	
				Rue Jules Verne	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc	
				Rue Professeur Rochaix	entre l'avenue Lacassagne et la rue Germain David	
Rue Amiral Courbet	entre l'avenue Lacassagne et la rue Lamartine					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1844	Entreprises Guintoli - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Lacassagne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place Henri	entre le cours du Docteur Long et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
				Passage Feuillat	entre la rue Domremy et la rue du Docteur Paul Diday	
				Rue Bonnefond	entre la rue Lamartine et l'avenue Lacassagne	
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Henri	entre le cours du Docteur Long et l'avenue Lacassagne	
				Rue Professeur Rochaix	entre l'avenue Lacassagne et la rue Germain David	
				Cours du Docteur Long	entre la rue Lamartine et l'avenue Lacassagne	
				Rue Bonnefond		
				Rue Jules Verne	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jeanne d'Arc	
				Rue Docteur Paul Diday	entre l'avenue Lacassagne et le passage Feuillat	
				Rue Bara	(contre-allée) entre l'avenue Lacassagne et la rue Bara (principale)	
				Rue Docteur Rebatel	entre l'avenue Lacassagne et la rue Bara	
				Rue Domremy	entre l'avenue Lacassagne et le passage Feuillat	
				Rue Bara	entre l'avenue Lacassagne et le square Jean Revery	
Rue Amiral Courbet	entre l'avenue Lacassagne et la rue Lamartine					
1845	Etablissement Bar la Thibaudière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	au droit du n° 47, sur 5 m à l'Est de la rue Elie Rochette	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1846	Entreprise Maia-Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferrachat	au droit de la zone de chantier	A partir du mercredi 13 février 2019, 7h, jusqu'au jeudi 14 février 2019, 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Monseigneur Lavarenne		
				Rue Ferrachat		Les mercredi 13 février 2019 et jeudi 14 février 2019, de 7h à 17h
				Rue Monseigneur Lavarenne		
1847	Etablissement Bar La Thibaudière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	côté impair, sur 5 m au Nord de la rue de la Thibaudière	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1848	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	sur 10 m au droit du n° 112	Le lundi 18 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1849	Entreprise DCC	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	sur 6 m au droit du n°11 sur 10 m au droit du n° 11	A partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au samedi 23 février 2019
1850	Etablissement Bar Tabac Bensoussan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	au droit du n° 75, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1851	Entreprise Coiro TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation de cycles sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Cours Albert Thomas	sur 30 m au droit du n° 59	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019, de 9h à 16h
1852	Entreprise Sas DMF	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 5 m sur le trottoir situé au droit du n° 86	A partir du jeudi 7 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
1853	Entreprises Guintoli - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée de l'avenue Lacassagne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Feuillat	entre l'avenue Lacassagne et le passage Feuillat entre l'avenue Lacassagne et la rue Fiol entre l'avenue Lacassagne et le passage Feuillat entre l'avenue Lacassagne et la rue Fiol entre l'avenue Lacassagne et le passage Feuillat	Les mardi 19 février 2019 et jeudi 21 février 2019 Le mardi 26 février 2019 Les mardi 19 février 2019 et jeudi 21 février 2019 Le mardi 26 février 2019
1854	Etablissement Bollywood Tandoor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, sur 6,40 m au droit du n° 32	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1855	Entreprise DCT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de chambre télécom sur chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Rosset Grande rue de la Croix-Rousse	entre la rue Jacques Louis Hénon et la rue Rosset	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 19 février 2019, de 8h à 17h
1856	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Cyrano	entre le n° 24 et la route de Genas côté pair, entre le n° 24 et la route de Genas	A partir du mercredi 20 février 2019 jusqu'au mercredi 27 février 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1857	Etablissement Bouillon de Culture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Guesde	sur 8 m au Sud du n° 11	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
1858	Entreprise Gonthier Hubert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Collonge	côté impair, sur 10 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 20 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019	
1859	Entreprise Avant Première Design Produit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le lundi 18 février 2019, de 7h à 19h	
1860	Etablissement Boulanger et Pâtisseries	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	au droit du n° 107, sur une longueur de 8,60 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
1861	Etablissement Boulangerie des Ecoles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 6 m au droit du n° 81	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	
1862	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Aimé Boussange		A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du vendredi 1 mars 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019	
1863	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Pré Gaudry	entre la rue Michel Félizat et la rue des Balançoires	Le mercredi 20 février 2019, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			la piste cyclable sera interdite			sens Est/Ouest, entre la rue Michel Félizat et la rue des Balançoires	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, entre le n° 35 et n° 37	Le mercredi 20 février 2019
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			au débouché sur la rue des Balançoires	Le mercredi 20 février 2019, de 9h à 16h
1864	Entreprise Chieze Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tronchet	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 21	Le jeudi 21 février 2019, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1865	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté impair, sur 8 m au droit du n° 171 (le long de la plateforme du tramway)	A partir du mercredi 20 février 2019 jusqu'au mercredi 20 mars 2019	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1866	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au lundi 18 mars 2019
1867	Entreprise Sogea Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté impair (est) entre le n° 65 et la rue Germain	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
1868	Entreprises Guintoli - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée de l'avenue Lacassagne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue du Château	entre l'avenue Lacassagne et la rue Bonnard	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Roux Soignat	entre la rue Trarieux et l'avenue Lacassagne	
				Rue Omer Louis	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier	Rue Roux Soignat	entre la rue Trarieux et l'avenue Lacassagne	
				Rue Omer Louis	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	
				Avenue du Château	entre l'avenue Lacassagne et la rue Bonnard	
les véhicules circulant dans le sens nord/sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire	Rue Roux Soignat	au débouché sur la rue Trarieux				
1869	Etablissement Cafe de la Bascule	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Beguin	côté impair, sur 4,50 m à l'Est de la rue Claude Boyer	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1870	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	au carrefour avec la rue Victor Fort côté ouest, entre le n° 2 et la rue Victor Fort	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
1871	Etablissement Café Labo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 5,50 m au droit du n° 39	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1872	Entreprises Guintoli - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée de l'avenue Lacassagne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	entre le cours Docteur Long et la rue Jean Bart	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contre-sens		sens Est/Ouest, entre la rue Jean Marc Bernard et le cours du Docteur Long	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le cours du Docteur Long et la rue Jean Bart	
			Rue Roux Soignat	des deux côtés, entre la rue Trarieux et l'avenue Lacassagne		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1873	Entreprise Perrier TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remblais (bâtiment en construction)	la circulation des piétons et des cycles sera interdite	Boulevard des Canuts	sur trottoir et piste cyclable Est sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble en construction situé en face du n° 75	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m de part et d'autre de l'immeuble en construction situé en face du n° 75	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m de part et d'autre du bâtiment en construction situé en face du n° 75	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair (Est) sur 20 m de part et d'autre du bâtiment situé au n° 75	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1874	Etablissement Carnegie Club	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	au droit du n° 239, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1875	Entreprise S Tetik Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Rue des Basses Verchères	sur 7 m au droit du n° 25	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au lundi 18 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 25	
1876	Etablissement Le Carthago	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Madeleine	côté pair, sur 6 m au droit du n° 14	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1877	Etablissement Comptoir de Sardaigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	côté impair, sur 4 m à l'Ouest de la rue Creuzet	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1878	Métropole de Lyon - Direction de l'eau et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une zone de stockage et d'une base-vie dans le cadre des travaux du quai Saint-Vincent	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Saint-Vincent	sur la partie «Sud» de la contre-allée situé entre les n° 12 à 18	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 18 février 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		dans la contre-allée situé entre les n° 12 à 18, cycle compris, la station Vélo'V sera neutralisée	
					entre les n° 12 à 18, sur l'intégralité des stationnements de la contre-allée et du quai	
1879	Etablissement Crêpe Tower	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	côté pair, sur 3,80 m au droit du n° 10	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1880	Etablissement Crêperie Caramel Salé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Jérôme	côté pair, sur 5 m au droit du n° 8	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1881	Etablissement Don Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 5,50 m au droit du n° 50	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1882	Etablissement El Amir Salon de Thé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté impair, sur 8 m à l'Ouest de la rue Saint-André	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1883	Entreprise MSS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Proximark	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	des 2 côtés de la chaussée, entre le quai Victor Augagneur et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
				Rue Notre Dame	des 2 côtés de la chaussée au Nord du cours Lafayette	
				Rue Ney	des 2 côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord du cours Lafayette	
				Rue Molière	des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 59	
				Rue Juliette Recamier	des 2 côtés de la chaussée, sur 50 m au droit de l'immeuble situé au n° 3	
				Rue Vendôme	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 148	
				Avenue Maréchal de Saxe	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 56	
				Rue Moncey	sur 30 m en face du n° 154	
				Rue Maurice Flandin	des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au Sud du cours Lafayette	
				Rue Ney	sur 30 m au Sud du cours Lafayette des 2 côtés de la chaussée	
				Avenue Maréchal de Saxe	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 49	
				Rue Masséna	des 2 côtés de la chaussée entre le cours Lafayette et le boulevard Eugène Deruelle	
				Rue Tête d'Or	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 123	
1884	Etablissement Epicerie Equitable	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	au droit de l'établissement Epicerie Equitable, sur une longueur de 12 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1885	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Vitton	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 89	A partir du mardi 12 février 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1886	Etablissement Etoile d'Asie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté pair, sur une longueur de 10 m, à l'Est de la rue Cavenne	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1887	Etablissement Fahima Tandoori	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, sur 5,50 m, au droit du n° 36	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1888	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix-Rousse	entre la rue Bony et le cours Général Giraud côté impair, entre la rue Bony et le cours Général Giraud	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
1889	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Bournes et la rue Jean Revel des 2 côtés de la chaussée entre la rue Bournes et la rue Jean Revel	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019, de 7h à 16h30
1890	Etablissement Gonzo Bar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	face au n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1891	Etablissement Ho 36 Hostel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	côté Ouest, entre la rue Montesquieu et la rue Féliссent, sur une longueur de 12,50 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
1892	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Aimé Bousange	des deux côtés, entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue d'Auterlitz entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue d'Auterlitz des deux côtés, entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue d'Auterlitz	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019, de 7h30 à 16h30
1893	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix-Rousse	entre les n° 86 et 90 entre la Mairie du 4ème et le n° 117 côté impair, entre la Mairie du 4ème et le n° 111 côté impair, entre les n° 86 et 90	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019
1894	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de la Croix-Rousse		A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1895	Entreprise Petrus Cros SN	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Place de la Croix-Rousse	au droit de l'immeuble situé au n° 22	Le lundi 18 février 2019, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, contre-allée Est entre le n° 22 et la rue d'Austerlitz	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 22	
1896	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans la copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	entre le n° 36 et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mercredi 20 février 2019
1897	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de station Velo'v	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place d'Helvétie	sens Nord/Sud entre l'avenue de Grande-Bretagne et la rue Lieutenant Colonel Prévost	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest en face des n° 3 à 5 entre l'avenue de Grande-Bretagne et la rue Lieutenant Colonel Prévost	
1898	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Rue de la Martinière	sur 7 m au droit du n° 24	A partir du lundi 25 février 2019 jusqu'au lundi 25 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 24	
1899	Métropole de Lyon et le musée Lugdunum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès de véhicules lourds	la circulation pourra être interrompue ponctuellement pour permettre les manœuvres de véhicules lourds	Rue de l'Antiquaille	entre la place de l'Antiquaille et la rue Pierre Marion	A partir du lundi 4 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur les emplacements de stationnement situés entre la place de l'Antiquaille et la rue Pierre Marion	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1900	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules de plus de 3T5 sera interdite	Avenue du Point du Jour	entre la rue de la Favorite et la rue des Granges	A partir du lundi 18 février 2019, 8h, jusqu'au vendredi 22 février 2019, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		dans les 2 sens de circulation entre la rue des Granges et la rue Docteur Edmond Locard	
			la signalisation lumineuse sera mise au clignotant orange		dans le carrefour avec la rue Edmond Locard, pour permettre de fluidifier le trafic routier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue des Granges et la rue Docteur Edmond Locard	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019
1901	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cuvier	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Viricel et le n° 141	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1903	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Bouygues Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	côté pair entre le n° 92 et 96	A partir du jeudi 21 février 2019 jusqu'au vendredi 22 février 2019, de 22h à 6h
1904	Association Groupe Scolaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tony Tollet	côté impair, en face du n° 6	Le jeudi 21 février 2019
1905	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Carnot	côté Nord, trottoir nord, sur 30 m, entre la rue Victor Hugo et le n° 6	Le jeudi 21 février 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		côté Nord, sur 30 m, entre la rue Victor Hugo et le n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté Nord, des deux côtés, entre la rue Victor Hugo et le n° 7	Le jeudi 21 février 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1906	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Camille	trottoir impair entre le n° 19 et la rue Julien	Le jeudi 21 février 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours du Docteur Long et la rue Julien	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair entre le n° 19 et la rue Julien	Le jeudi 21 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de le cours du Docteur Long	Le jeudi 21 février 2019, de 9h à 16h
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
1907	Mairie du 1 ^{er} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement La Balade des Fenêtres Fantastiques	des animations seront autorisées	Place Lieutenant Morel		Les samedi 9 mars 2019 et dimanche 10 mars 2019, de 19h à 22h
				Esplanade de la Grande Côte		
				Place du Griffon		
			des installations seront autorisées	Place Lieutenant Morel		Les samedi 9 mars 2019 et dimanche 10 mars 2019, de 17h à 23h
	Place du Griffon					
	Esplanade de la Grande Côte					
1908	Association Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Marche Festive des 20 ans de l'association	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Place de la République		Le mardi 12 mars 2019, de 13h30 à 16h30
				Rue Victor Hugo		
				Place Bellecour		
				Place Louis Pradel		
				Place Carnot		
1909	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 20 m au droit du n° 27	A partir du samedi 23 février 2019 jusqu'au samedi 9 mars 2019
1910	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'abattage d'arbres	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	A partir du lundi 25 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 23h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1911	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 25 m au droit du n° 49	A partir du mercredi 13 février 2019 jusqu'au mardi 12 mars 2019
1912	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des cycles sur la piste cyclables à contresens sera interdite	Rue de Condé	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	A partir du jeudi 28 février 2019 jusqu'au vendredi 15 mars 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m au droit du n° 26	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1913	Entreprise Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	côté pair, sur 10 m au droit du n° 46	A partir du vendredi 15 février 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019
1914	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Lavolette	côté pair sur 15 m en face du n° 9	Le jeudi 28 février 2019, de 8h à 12h
1915	Entreprise La Société Education First	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle	l'accès et le stationnement d'une caravane et d'un pick up seront autorisés	Place Maréchal Lyautey		Le mardi 12 mars 2019, de 8h30 à 19h
1916	Entreprises Guintoli / Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de réfection de chaussée de l'avenue Lacassagne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Florence	entre l'avenue Lacassagne et la rue Germain David	Le lundi 4 mars 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
1917	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le déplacement d'un silo à verre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part-Dieu	des deux côtés, sur 10 m au droit du n° 20	Les mercredi 20 février 2019 et jeudi 21 février 2019, de 7h à 16h30
1918	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réunion publique à la Salle de la Ficelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	des 2 côtés le long de la voie d'accès, à l'arrière de la salle de la Ficelle située au droit du n° 71 entre la station-service et le bâtiment du Sytral	Le jeudi 7 mars 2019, de 17h30 à 23h
1919	Entreprise La Société Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires Eco-Systèmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Maréchal Lyautey	chaussée Est, sur 10 mètres, au droit du n° 12	Le samedi 9 mars 2019, de 8h à 14h
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Rue Sergent Michel Berthet	sur 10 mètres en face du n° 8	
				Place Maréchal Lyautey Place Valmy		
1920	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	chaussée Ouest, contre-allée Ouest, voie Ouest sur 20 mètres au Nord de la rue Antoine de Saint-Exupéry	Le lundi 11 mars 2019, de 11h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, contre-allée Ouest, des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Paul Lintier et le n° 35	A partir du dimanche 10 mars 2019, 18h, jusqu'au lundi 11 mars 2019, 20h
			le stationnement du camion groupe électrogène de la société de production sera autorisé		chaussée Ouest, contre-allée Ouest, voie Ouest sur 20 mètres au Nord de la rue Antoine de Saint-Exupéry	Le lundi 11 mars 2019, de 11h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1921	Entreprise Signall Centre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'enseigne avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 20 m au droit du n° 37	Le vendredi 1 mars 2019	
1922	Entreprise Alain Barioz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marc Bernard	entre le n° 15 et l'avenue Lacassagne	A partir du jeudi 7 mars 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019	
1923	Entreprise Carrion TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon / Criter	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Docteur Rebatel	entre le n° 31 et le n° 35	A partir du lundi 11 mars 2019 jusqu'au vendredi 22 mars 2019	
1924	Entreprise Safety Bus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un véhicule unité mobile pour une formation incendie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 10 m au droit de l'esplanade de la Tour Oxygène	A partir du jeudi 28 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 6h à 17h	
1925	Entreprise ERT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Flandin	entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Félix Faure	A partir du mardi 26 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019, de 22h à 5h	
				Avenue Félix Faure	entre la rue Maurice Flandin et la rue Général Mouton Duvernet		
				Rue Paul Bert	au droit du n° 209		
1926	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Flandin	côté impair entre le n° 75 et l'avenue Félix Faure	A partir du mardi 26 février 2019 jusqu'au vendredi 1 mars 2019	
				Quai Saint-Antoine	trottoir est entre le n° 32 et 34		Les lundi 25 février 2019 et mardi 26 février 2019, de 9h à 16h
					du n° 32 à 34		
1927	Entreprise Proef France SAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	entre le n° 1 et le n° 3	A partir du lundi 18 février 2019 jusqu'au mardi 19 février 2019	
1928	Entreprise Gagnepark SAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	contre-allée Nord, au droit du n° 203.	A partir du vendredi 15 février 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019	

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénom	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
De Bonis	Maria	Adjoint technique	Stagiaire	01/01/2019	Enfance	Arrêté rectificatif
Durand	Mathilde	Adjoint technique	Stagiaire	01/11/2018	Enfance	Arrêté rectificatif

Nom	Prénom	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Jurine	Mickael	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/2018	Sports	Arrêté rectificatif
Nguyen	Thi Quynh Nhu	Adjoint technique	Stagiaire	01/11/2018	Enfance	Arrêté rectificatif
Parrassin	Mélanie	Auxiliaire puéricultrice principal 2ème classe	Stagiaire	01/12/2018	Enfance	Arrêté rectificatif
Mathiot	Elodie	Adjoint technique	Stagiaire	01/01/2019	Enfance	Nomination stagiaire
Dufour	Patrice	Adjoint technique	Stagiaire	01/02/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Gillet	Samuel	Adjoint technique	Stagiaire	08/01/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Hachefa	Oualid	Adjoint technique	Stagiaire	01/01/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Kessaci	Karim	Adjoint technique	Stagiaire	01/02/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Stagiaire	01/01/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Convert	Lionel	Attaché	Contractuel	01/10/2018	Affaires juridiques	Recrutement non titulaire
Chambonnet	Alicia Elodie	Adjoint administratif	Contractuel	30/10/2018	Gestion travaux et bâtiments	Recrutement non titulaire
Rabatel	Mathilde	Rédacteur	Non titulaire	01/01/2019	Musée d'Histoire de la Ville de Lyon	Recrutement non titulaire
Fleury	Mélanie	Adjoint technique	Titulaire	01/02/2019	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Lagnier	Peggy	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	01/02/2019	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Amaira	Célia	Adjoint technique	Contractuel	10/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Amairia	Célia	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Boitteux	Serge	Adjoint technique	Contractuel	28/01/2019	Education	Recrutement remplaçant
Bouchard	Ashley	Adjoint technique	Contractuel	29/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Canillas	Philippe	Adjoint technique	Contractuel	02/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
De Angelis	Juliette	Adjoint technique	Contractuel	14/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Dominguez Dorta	Jonay	Adjoint technique	Contractuel	24/11/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Dominguez Dorta	Jonay	Adjoint technique	Contractuel	01/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
El Boughanemi	Brahim	Adjoint technique	Contractuel	9/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
El Boughanemi	Brahim	Adjoint technique	Contractuel	22/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
El Boughanemi	Brahim	Adjoint technique	Contractuel	05/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Ghanemi	James	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Guichard	Caroline	Adjoint technique	Contractuel	10/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Guichard	Caroline	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Contractuel	07/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Billal	Adjoint technique	Contractuel	23/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Billal	Adjoint technique	Contractuel	03/10/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Billal	Adjoint technique	Contractuel	04/10/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Billal	Adjoint technique	Contractuel	23/11/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Billal	Adjoint technique	Contractuel	29/11/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Billal	Adjoint technique	Contractuel	03/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Kessaci	Karim	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	07/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	22/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	06/10/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	23/10/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	11/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénom	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	21/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	28/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Lahlali	Abdenour	Adjoint technique	Contractuel	09/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Layouni	Mouez	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Lemaitre	Anne-Sophie	Rédacteur	Contractuel	01/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Ly	Kévin	Adjoint technique	Contractuel	27/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Ly	Kévin	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Magnin	Johann	Adjoint technique	Contractuel	09/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Martinez	Rémi	Adjoint technique	Contractuel	14/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Martinez	Rémi	Adjoint technique	Contractuel	14/11/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Martinez	Rémi	Adjoint technique	Contractuel	15/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Mechta	Farid	Adjoint technique	Contractuel	09/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Molinier	Blandine	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Non titulaire	01/02/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique	Contractuel	04/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique	Contractuel	11/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Ould-Ameur	Issam	Adjoint technique	Contractuel	29/12/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Rachedi	Mohammed	Adjoint technique	Contractuel	15/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Remadi	Inès	Adjoint administratif	Contractuel	10/10/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Revol	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	14/07/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	01/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	15/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	26/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Soares	Joshua	Adjoint technique	Contractuel	07/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Soler	Eddy	Adjoint technique	Contractuel	06/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Tine	Pape	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Tine	Pape	Adjoint technique	Contractuel	07/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Vaissellet	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Vaissellet	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/02/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Zidi	Anissa	Adjoint technique	Non titulaire	01/02/2019	Enfance	Recrutement remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

DP 069 388 19 00117 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Installation d'une aire de fitness - Terrain : Boulevard Ambroise Paré Lyon 8ème Superficie du terrain : 5114 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des sports 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 388 19 00118 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 22 - 28 rue Edouard Rochet Lyon 8ème Superficie du terrain : 6293 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape - Mandataire : M. Castillo Alain

DP 069 383 19 00119 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 6 rue Maurice Flandin Lyon 3ème Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape - Mandataire : Mme Dalmasso Irène

DP 069 388 19 00120 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 216 m² - Demandeur : Amoplaisir 58 rue Montgolfier 69006 Lyon - Mandataire : M. Amoyal André

DP 069 386 19 00121 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 361 m² - Demandeur : Capri 2 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Castaldo Mickaël

DP 069 383 19 00122 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 89 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 390 m² - Demandeur : SCI du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 386 19 00123 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : SCI 3 Cuvier 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 385 19 00124 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Réfection partielle de façade, de toiture et renforcements structurels - Terrain : 15 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 439 m² - Demandeur : OPH Lyon Métropole 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 382 19 00125 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 1143 m² - Demandeur : 21 PBC 21 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Vantorre Ignace

DP 069 387 19 00126 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 boulevard de l'Artillerie Lyon 7ème Superficie du terrain : 896 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Eliott

DP 069 383 19 00127 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 114 rue Mazenod Lyon 3ème Superficie du terrain : 3411 m² - Demandeur : Appart a Lyon Travaux Déco 49 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M. Cout Jean Philippe

DP 069 389 19 00128 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 quai Paul Sédaillan Lyon 9ème Superficie du terrain : 3662 m² - Demandeur : M. Rolland René 3 quai Paul Sédaillan 69009 Lyon

DP 069 385 19 00130 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Modification d'une place publique - Terrain : place ennemond Fousseret Lyon 5ème Superficie du terrain : 134 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 19 00131 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Changements de menuiseries - Terrain : 9 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 464 m² - Demandeur : Cabinet Bruno Ferro 13 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Ferro Bruno

DP 069 384 19 00132 déposée le 21 janvier 2019 - Projet : Création d'une mezzanine avec changement de menuiseries - Surface créée : 22 m² - Terrain : 13 rue Perrod Lyon 4ème Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : SCI Des Farges 2 chemin de Vassieux 69300 caluire-et-cuire - mandataire : m. Parisi valentin

DP 069 386 19 00133 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 passage Coste Lyon 6ème Superficie du terrain : 305 m² - Demandeur : foncia saint-antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Mandataire : M. Couvrat Jean Baptiste

DP 069 383 19 00134 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Sainte-Anne de Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 1535 m² - Demandeur : Mme crucho-mota Elisabeth 185 avenue Félix Faure 69003 Lyon

DP 069 383 19 00135 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Sainte-Anne de Baraban 2ème étage Lyon 3ème Superficie du terrain : 1535 m² - Demandeur : Mme Crucho-Mota Elisabeth 185 avenue Félix Faure 69003 Lyon

DP 069 387 19 00136 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 278 rue de Créqui Lyon 7ème Superficie du terrain : 196 m² - Demandeur : Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 387 19 00137 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 37 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 101 m² - Demandeur : SCI entraide Familiale 56 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : M. Fontvieille Gérard

DP 069 388 19 00138 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 30 m² - Terrain : 48 rue Varichon Lyon 8ème Superficie du terrain : 310 m² - Demandeur : M. Baucher Florian 48 rue Varichon 69008 Lyon

DP 069 384 19 00139 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Villeneuve Lyon 4ème Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : Mme Moise Maryse 14 rue Villeneuve 69004 Lyon

DP 069 389 19 00140 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 impasse Auguste Rodin Lyon 9ème Superficie du terrain : 444 m² - Demandeur : M. Milaveau Alexandre 6 impasse Auguste Rodin 69009 Lyon

DP 069 382 19 00141 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 383 19 00142 déposée le 22 janvier 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 256 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 164 m² - Demandeur : Mme Bernard Anne 256 rue Paul Bert 69003 Lyon

DP 069 386 19 00143 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 183 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 284 m² - Demandeur : M. Aulagnon Christophe 183 cours La Fayette 69006 Lyon

DP 069 389 19 00144 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 27 - 29 Grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 392 m² - Demandeur : M. Gavalda Jean Luc 27 rue Littré 69009 Lyon

DP 069 381 19 00145 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 10 rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : M. Ponsard Frédéric 10 rue Pierre Blanc 69001 Lyon

DP 069 382 19 00146 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 46 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 340 m² - Demandeur : entreprise Mosnier 4 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Delescluse Pierre

DP 069 389 19 00147 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 53 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 2921 m² - Demandeur : Les Compagnons du Devoir 82 rue de l'Hôtel de Ville 75004 Paris - Mandataire : M. Mosnier Jérémie

DP 069 386 19 00148 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 60 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 182 m² - Demandeur : M. Joffraud Romain 60 rue Ney 69006 Lyon

DP 069 385 19 00149 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Manteau Jaune Lyon 5ème Superficie du terrain : 305 m² - Demandeur : SDC Manteau Jaune Corneille Saint-Marc 179 avenue Jean Jaurès 69150 Decines Charpieu - Mandataire : M. Mucio Anthony

DP 069 386 19 00150 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 38 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 967 m² - Demandeur : Crédit Agricole Centre-Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-Au-Mont-d'Or

DP 069 386 19 00151 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 763 m² - Demandeur : Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 385 19 00152 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 quai Fulchiron Lyon 5ème Superficie du terrain : 470 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 382 19 00153 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1178 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 388 19 00154 déposée le 23 janvier 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 rue du Professeur Rollet Lyon 8ème Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 382 19 00155 déposée le 24 janvier 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 720 m² - Demandeur : M. Bouvier Bernard 14 rue Victor Hugo 69002 Lyon

DP 069 381 19 00156 déposée le 24 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 place Rouville Lyon 1er Superficie du terrain : 853 m² - Demandeur : SCI Jamen 6 place Rouville 69001 Lyon - Mandataire : M. Menard Jean-Louis

DP 069 382 19 00157 déposée le 24 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 place des Célestins Lyon 2ème Superficie du terrain : 242 m² - Demandeur : M. Chauty Samuel 7 place des Célestins 69002 Lyon

DP 069 389 19 00158 déposée le 24 janvier 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 34 rue de la Claire Lyon 9ème - Demandeur : Le Bouchon De Vaise 34 rue de la Claire 69009 Lyon

DP 069 382 19 00159 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 84 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 648 m² - Demandeur : SDC Du 84 Rue E. Herriot C/O GSI 36 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : Mme Boulez Anna

DP 069 385 19 00160 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 74 rue des Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 4539 m² - Demandeur : SDC Chene Vert C/o Régie Bbb 119 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : Mme Destouches Lucie

DP 069 386 19 00161 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Archille Lignon Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Bourlon Ghiglione 2711 Gravier d'Allion 69970 Marennes

DP 069 386 19 00162 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Archille Lignon Place Guignol Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Bourlon Ghiglione 2711 Gravier d'Allion 69970 Marennes - Mandataire : Mme Bourlon Martine

DP 069 386 19 00163 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 46 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 99 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M. Mezgueldi Abdallah

DP 069 387 19 00164 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 allée du Bon Lait Lyon 7ème Superficie du terrain : 1449 m² - Demandeur : M. Voluisant Matthieu 6 all du Bon Lait 69007 Lyon

DP 069 381 19 00165 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 22 rue Pizay Lyon 1er Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : Jean Pierre Goudard 71 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Coulard Julien

DP 069 385 19 00166 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 51 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 205 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche Garin Michèle

DP 069 384 19 00167 déposée le 25 janvier 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 137 m² - Demandeur : Saveurs Gourmandes 3 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Guillet Sébastien

DP 069 383 19 00168 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue Martin Lyon 3ème Superficie du terrain : 648 m² - Demandeur : M. Bardin Olivier 8 rue Martin 69003 Lyon

DP 069 381 19 00169 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 place Tobie Robatel Lyon 1er Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : Mme Berger Marion 87 b rue Edmond Locard 69005 Lyon

DP 069 385 19 00170 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5ème Superficie du terrain : 568 m² - Demandeur : Mme Goujon Catherine 7 rue de l'Oiseau Blanc 69005 Lyon

DP 069 385 19 00171 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue des Fosses de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 2281 m² - Demandeur : M. Audain Stéphane 20 rue des Fosses de Trion 69005 Lyon

DP 069 386 19 00172 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Installation d'un kiosque - Surface créée : 12 m² - Terrain : Quai Achille Lignon - Allée du Parc aux Daims Lyon 6ème Superficie du terrain : 1028952 m² - Demandeur : Ferro 7 rue des Pâquerettes 69680 Chassieu - Mandataire : Mme Ferro Patricia

DP 069 384 19 00173 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 rue Justin Godart Lyon 4ème Superficie du terrain : 480 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 383 19 00174 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Construction d'une mezzanine - Surface créée : 24 m² - Terrain : 51 rue Desaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 13 147 m² - Demandeur : Sub Victor Hugo 16 impasse des Vieilles Pierres 69640 Jarniou - Mandataire : M. Afrit Kamel

DP 069 388 19 00175 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 - 17 rue Pierre Delore - Cimetière de la Guillotière Lyon 8ème Superficie du terrain : 1047 m² - Demandeur : Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 384 19 00176 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 14 rue d'Austerlitz Lyon 4ème Superficie du terrain : 247 m² - Demandeur : Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre-Benite - Mandataire : M. Kauffmann Léonard

DP 069 386 19 00177 déposée le 28 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 quai Serbie Lyon 6ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Jean Michel

DP 069 382 19 00178 déposée le 29 janvier 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue Neuve Lyon 2ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy Lès Lyon

DP 069 382 19 00179 déposée le 29 janvier 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 47 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 409 m² - Demandeur : M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy Lès Lyon

DP 069 382 19 00180 déposée le 29 janvier 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 15 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 484 m² - Demandeur : M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy Lès Lyon

DP 069 382 19 00181 déposée le 29 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3-7 rue Général Plessier Lyon 2ème Superficie du terrain : 4983 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 382 19 00182 déposée le 29 janvier 2019 - Projet : Réfection et remise en peinture de devanture - Terrain : 38 rue Tupin Lyon 2ème Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Monoprix Exploitation 14 rue Marc Bloch 92116 Clichy - Mandataire : M. Poncet Franck

DP 069 383 19 00183 déposée le 29 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue des Cerisiers Lyon 3ème Superficie du terrain : 153 m² - Demandeur : Serenity Bati 89 avenue des Bruyères 69150 Decines Charpieu - Mandataire : M. Yesiltepe Nihat

DP 069 389 19 00184 déposée le 29 janvier 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 rue des Tuilleries Lyon 9ème Superficie du terrain : 221 m² - Demandeur : M. Serra Nicolas 7 rue des Tuilleries 69009 Lyon

DP 069 384 19 00185 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : Agi Gestion 32 rue de l'Université 69007 Lyon - Mandataire : Mme Parent-Baccan Pascale

DP 069 385 19 00186 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en logement - Terrain : 12 montée du Gourguillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 119 m² - Demandeur : Mme Claude Catherine 696 chemin de Combarinel 69390 Millery

DP 069 388 19 00187 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Modification de façade, de toiture et construction d'une terrasse - Terrain : 41 rue Jean Sarrazin Lyon 8ème Superficie du terrain : 600 m² - Demandeur : M. Frachébois Julien 41 rue Jean Sarrazin 69008 Lyon

DP 069 386 19 00188 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 69 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Chanel 12 rue de l'Industrie 69200 Venissieux - Mandataire : M. Dufer Raphaël

DP 069 386 19 00189 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 50 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 258 m² - Demandeur : Mme Bertolacci Florence 50 rue Boileau 69006 Lyon

DP 069 388 19 00190 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Installation de clôtures, aménagements paysagers - Terrain : Boulevard des états Unis - Résidence Tony Garnier Lyon 8ème Superficie du terrain : 3660 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 384 19 00191 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Dumenge Lyon 4ème Superficie du terrain : 396 m² - Demandeur : M. Rosier Benjamin 7 rue Bellecombe 69100 Villeurbanne

DP 069 386 19 00192 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 6 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

DP 069 389 19 00193 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 46 m² - Demandeur : Foodhouse 69 5 quai Arloing 69009 Lyon - Mandataire : M. Boubtane Ziad

DP 069 389 19 00194 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 545 m² - Demandeur : Tacos Story 8 rue de Bourgogne 69009 Lyon - Mandataire : M. Achour Fouad

DP 069 385 19 00195 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 impasse de la Garde Lyon 5ème Superficie du terrain : 574 m² - Demandeur : M. Vandroux Rémy 6 impasse de la Garde 69005 Lyon

DP 069 381 19 00196 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue de la Platière Lyon 1er Superficie du terrain :

562 m² - Demandeur : Dow Jones 6 rue Neuve 69002 Lyon - Mandataire : M. Plasse Michaël

DP 069 386 19 00197 déposée le 30 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : SCI Léon 2 44 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Dubois Patrick

DP 069 387 19 00198 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 18 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape - Mandataire : M. Castillo Alain

DP 069 385 19 00199 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 14 m² - Terrain : 6 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 2362 m² - Demandeur : M. Daret Pierre 6 rue Joliot Curie 69005 Lyon

DP 069 388 19 00200 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 36 rue Genton Lyon 8ème Superficie du terrain : 1693 m² - Demandeur : Le Bis'tram 10 rue Paul Cézanne 69960 Corbas - Mandataire : Mme Si-Mohamed Anais

DP 069 383 19 00201 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 100 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 1713 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 383 19 00202 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 26 m² - Terrain : 10 rue David Lyon 3ème Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : M. Bonte Martin 10 rue David 69003 Lyon

DP 069 387 19 00203 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 boulevard Chambaud de la Bruyère Lyon 7ème Superficie du terrain : 37436 m² - Demandeur : Genzyme Polyclonals 23 boulevard Chambaud de la Bruyère 69007 Lyon - Mandataire : M. FORAZ Bruno

DP 069 386 19 00204 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 41 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 382 m² - Demandeur : M. Lekhle Alain 23 chemin de Combard 69530 Orlenas

DP 069 384 19 00205 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 1339 m² - Demandeur : Mme Landure Emilie 29 rue Belfort 69004 Lyon

DP 069 385 19 00206 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 137 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 27812 m² - Demandeur : Mme Chassaing Laëtitia 9 place Jean Macé 69007 Lyon

DP 069 386 19 00207 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 684 m² - Demandeur : M. Simon Pierre Noël 8 rue Tronchet 69006 Lyon

DP 069 386 19 00208 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 42 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 1386 m² - Demandeur : Regie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Pedrini Anthony

DP 069 385 19 00209 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 26 m² - Terrain : 22 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 1233 m² - Demandeur : M. Bergeron Anaël 43 rue du Docteur Edmond Locard 69005 Lyon

DP 069 387 19 00210 déposée le 31 janvier 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Thin Axel

DP 069 386 19 00211 déposée le 1er février 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 409 m² - Demandeur : M. Fombonne Eric 28 rue Pierre Corneille 69006 Lyon

DP 069 387 19 00212 déposée le 1er février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 47 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 383 m² - Demandeur : M. Maisonneuve Hubert 47 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

DP 069 383 19 00213 déposée le 1er février 2019 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 211 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 324 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 389 19 00214 déposée le 1er février 2019 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 39 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 742 m² - Demandeur : Régie Ginon 8 place des Terreaux 69202 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Ginon Guillaume

DP 069 388 19 00215 déposée le 1er février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 Petite rue de Montplaisir Lyon 8ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : Du Grenier à la Cave 3 petite rue de Montplaisir 69008 Lyon - Mandataire : Mme Nuty-Villard Catherine

DP 069 388 19 00216 déposée le 1er février 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 cours Albert Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 115 m² - Demandeur : M. Ben Sadoun David 141 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon

DP 069 389 19 00217 déposée le 1er février 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 54 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : Harmonie Fenêtre 84 b rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Ghribi Ramzi

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

PA 069 381 19 00001 déposé le 30 janvier 2019 - Projet : Réhabilitation d'une place publique - Terrain : Place Chardonnet Lyon 1er Superficie du terrain : 1796 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69005 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

PC 069 383 12 00165 M04 déposé le 24 janvier 2019 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment d'entrepôt, construction d'un ensemble immobilier de 28 logements et création de 31 aires de stationnement - Surface créée : 1823 m² - Terrain : 26 rue Cyrano Lyon 3ème Superficie du terrain : 1532 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue de Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Fautier Audrey - Auteur : Atelier de la Passerelle 3 rue de la Quarantaine 69005 Lyon

PC 069 383 15 00176 M03 déposé le 24 janvier 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 57 logements, de 5 maisons individuelles et création de 64 aires de stationnement - Terrain : 42 - 44 rue Saint-Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 4083 m² - Demandeur : Icade Promotion 78 rue de la Villette 69003 Lyon - Mandataire : M. Gibeaux Eric - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 385 15 00299 T01 déposé le 25 janvier 2019 Transfert - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements et modification des façades et toiture - Surface créée : 2 m² - Terrain : 96 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : Asl 96 rue Saint-Georges 10 rue des Archers 69287 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Thibaud Paul - Auteur : M. Payen Jérôme 15 avenue Loisy 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 387 15 00377 M02 déposé le 25 janvier 2019 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de 104 logements et création de 102 aires de stationnement - Surface créée : 4321 m² - Terrain : 2 rue des Bons enfants Lyon 7ème Superficie du terrain : 2435 m² - Demandeur : Kaufman & Broad Promotion 4 19 rue Domer 69362 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Speisser Marc - Auteur : M. Collomb etienne 14 quai de Serbie 69006 Lyon

PC 069 385 15 00422 M01 déposé le 24 janvier 2019 Modificatif - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 63 m² - Terrain : 14 impasse des Mûres Lyon 5ème Superficie du terrain : 1445 m² - Demandeur : M. Ravard Guillaume 14 impasse des Mûres 69005 Lyon - Auteur : Olivier Guyotat Architectes 10 rue Duhamel 69002 Lyon

PC 069 384 16 00338 M02 déposé le 22 janvier 2019 Modificatif - Projet : Aménagement de 10 logements, création de - Surface de plancher, changement de destination d'un local artisanal en logement changement de menuiseries et ravalement de façade. création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 96 m² - Terrain : 32 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 616 m² - Demandeur : Sev Développement 142 rue de Rivoli 75001 Paris - Mandataire : M. Cocquerel Christophe - Auteur : Mme Brossard Caille Stéphanie 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 386 17 00345 M01 déposé le 29 janvier 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 1423 m² - Terrain : 4 rue Curie Lyon 6ème Superficie du terrain : 530 m² - Demandeur : Cogv 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : BBC et Associés 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 385 19 00011 déposé le 22 janvier 2019 - Projet : Démolition partielle et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 52 m² - Terrain : 4 rue Soeur Janin Lyon 5ème Superficie du terrain : 2539 m² - Demandeur : Mme Joly Isabelle 4 rue Soeur Janin 69005 Lyon - Auteur : M. Coursac Jérôme 49 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 19 00012 déposé le 25 janvier 2019 - Projet : Modification et ravalement de façades - Terrain : 79 rue des Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 15909 m² - Demandeur : SDC Chene Vert C/O Régie BBB 119 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : Mme Destouches Lucie - Auteur : M. Nussle Jérôme 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 384 19 00013 déposé le 28 janvier 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 21 rue Dumont Lyon 4ème Superficie du terrain : 117 m² - Demandeur : SCI MS 80 avenue du 8 Mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Meric Mehmet

PC 069 389 19 00014 déposé le 30 janvier 2019 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, locaux artisanaux et création 30 aires de stationnement - Surface créée : 1952 m² - Terrain : 51 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 2080 m² - Demandeur : LCH Invest 6 B rue Joannès Carret 69009 Lyon - Mandataire : M. Dutoit Alain - Auteur : Archigroup Grand Sud 2 rue du Fer à Cheval 34430 Saint-Jean-De-Vedas

PC 069 385 19 00015 déposé le 31 janvier 2019 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 45 m² - Terrain : 91 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 532 m² - Demandeur : M. Gibert Nicolas 91 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Auteur : Ahva Architectes Associés 212 route du Puy d'Or 69760 Limonest

PC 069 388 19 00016 déposé le 31 janvier 2019 - Projet : Construction d'une maison individuelle avec piscine - Surface créée : 156 m² - Terrain : 56 rue Seignemartin Lyon 8ème Superficie du terrain : 633 m² - Demandeur : M. Aglave Alexandre 27 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Auteur : In Architex Raynaud Olivier 19 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 386 19 00017 déposé le 31 janvier 2019 - Projet : Construction d'un kiosque - Surface créée : 33 m² - Terrain : Quai Achille Lignon - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Parfums de Fête 12 rue Pelletier 69004 Lyon - Mandataire : M. Calla Anthony - Auteur : M. Boucq Jérôme 8 chemin de Putet 69230 Saint-Genis-Laval

PC 069 387 19 00018 déposé le 31 janvier 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement avec modification de façade - Terrain : 126 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 503 m² - Demandeur : M. Teoli Gerardo 34 rue André Bollier 69007 Lyon

PC 069 388 19 00019 déposé le 31 janvier 2019 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et modification de façade - Surface créée : 55 m² - Terrain : 6 impasse Stéphane Coignet Lyon 8ème Superficie du terrain : 150 m² - Demandeur : M. Villon Fabien 12 rue Bellière 69005 Lyon - Auteur : M. Souchko Nicolas 23 rue Burdeau 69001 Lyon

PC 069 384 19 00020 déposé le 31 janvier 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Terrain : 34 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1167 m² - Demandeur : Distribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-etienne Cedex - Mandataire : M. Estienne Jean Bernard - Auteur : M. Barois Philippe 1127 route du Pont de Reyre 69380 Dommartin

PC 069 383 19 00021 déposé le 1er février 2019 - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 62 m² - Terrain : 90 cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 7312 m² - Demandeur : Thevenon 90 cours La Fayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Rivoire Nicolas - Auteur : M. Vidal Loris 2 rue Dominique Villars 38000 Grenoble

PC 069 383 19 00022 déposé le 1er février 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Terrain : 63 rue de la Villette Lyon 3ème Superficie du terrain : 2261 m² - Demandeur : CZ Pause Gourmande 63 rue de la Villette 69003 Lyon - Mandataire : M. Cherif Zied - Auteur : Archimeet 2 rue Gallée 69100 Villeurbanne

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

PD 069 387 19 00001 déposé le 24 janvier 2019 - Projet : Démolition de 2 bâtiments - Terrain : 108 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Superficie du terrain : 1709 m² - Demandeur : Dynacite 390 boulevard du 8 Mai 1945 01000 Bourg-en-Bresse - Mandataire : M. Michaud Thomas

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

US 069 384 19 00029 déposé le 22 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23,20 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 23-24 place de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 230 m² - Demandeur : Sas Perret Lucien et Fils 233 route de l'Ancien Pont 74300 Cluses - Mandataire : M. Perret Gérard - Auteur : Sa Fertoret Coppier 22 place de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 384 19 00030 déposé le 21 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,48 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : M. Behr Julien 12 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Auteur : Citya Barioz 76 rue Louis Blanc 69062 Lyon Cedex 06

US 069 384 19 00031 déposé le 21 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,56 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Joséphin Soulayr Lyon 4ème Superficie du terrain : 247 m² - Demandeur : M. Cotillon Frank 52 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Auteur : Régie Fertorêt 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

US 069 382 19 00032 déposé le 23 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 31 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 392 m² - Demandeur : M. et Mme Dolmazon Olivier et Anne-Sophie 8 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Auteur : Innovacti Lyon 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 382 19 00033 déposé le 22 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² au 7ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 10 quai Saint-Antoine Lyon 2ème Superficie du terrain : 3514 m² - Demandeur : M. Ricci Vivian 46 rue Grange Bruyère 69110 Sainte-Foy Lès Lyon - Auteur : Régie Lescuyer et Associés 81 rue Montgolfier 69006 Lyon

US 069 382 19 00034 déposé le 21 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 41 cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 6483 m² - Demandeur : M. Clerc Daniel 311 chemin de Lazare 01700 Miribel - Auteur : Innovacti 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 385 19 00035 déposé le 22 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Saint-Paul Lyon 5ème Superficie du terrain : 93 m² - Demandeur : Mme Masson Capucine 13 rue Clos Savaron 69004 Lyon - Auteur : Régie Colbert 72 cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 387 19 00036 déposé le 24 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51,03 m² en location meublée de

courte durée - Terrain : 40 rue Professeur Grignard Lyon 7ème Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : M. Basset-Chercot Lucas 129 route des Pillets 69220 Belleville - Auteur : Foncia Limouzi - Charite 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 382 19 00037 déposé le 23 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² au rez-de-chaussée en location meublée de courte durée - Terrain : 39 cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 6483 m² - Demandeur : M. Lavaud Alain 14 rue Docteur Bonhomme 69003 Lyon - Auteur : Innovacti Lyon Syndic 1 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 385 19 00038 déposé le 23 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 13 rue de la Bombarde Lyon 5ème Superficie du terrain : 415 m² - Demandeur : Mme Paquier Carine 11 place Croix Paquet 69001 Lyon - Auteur : Régie Ginon 8 place des terreaux 69001 Lyon

US 069 382 19 00039 déposé le 25 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 74 m² au 4ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 484 m² - Demandeur : M. Garnier Sébastien 15 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy Lès Lyon - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 382 19 00040 déposé le 25 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 99,40 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 47 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 409 m² - Demandeur : M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon - Auteur : Juron et Tripier 27 rue de Brest 69002 Lyon

US 069 382 19 00041 déposé le 25 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 98,40 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Neuve Lyon 2ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon - Auteur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 383 19 00042 déposé le 28 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,33 m² au rez-de-chaussée en location meublée de courte durée - Terrain : 5 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 1033 m² - Demandeur : M. Moustanif Mickael 5 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Auteur : Lyon Métropole 155 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

US 069 383 19 00043 déposé le 28 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 23 rue etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 371 m² - Demandeur : M. Taillardat Kévin 11 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 383 19 00044 déposé le 25 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 39,94 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 28 quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 395 m² - Demandeur : Mme de Roquefeuil Sybille 9 rue de la Glageolais 22400 Planguenoul - Auteur : Lyon Régie 36 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 387 19 00045 déposé le 30 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45m² au 5ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 88 rue Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 818 m² - Demandeur : Mme Barbier Capucine 39 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon - Auteur : Oralia Rosier Modica 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon

US 069 387 19 00046 déposé le 30 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² au rdc en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Faidherbe Lyon 7ème Superficie du terrain : 256 m² - Demandeur : Mme Delhomme Elsa 4 rue des Fresnes 69330 Pusignan - Auteur : Chomette 3 cours Richard Vitton 69003 Lyon

US 069 385 19 00047 déposé le 29 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 13 rue Ferrachat Lyon 5ème Superficie du terrain : 84 m² - Demandeur : Mme Chatelet Nathalie 16 rue Jean Marie Chavant 69007 Lyon - Auteur : Galys 63 rue de la République 69002 Lyon

US 069 387 19 00048 déposé le 30 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² au RDC en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Faidherbe Lyon 7ème Superficie du terrain : 256 m² - Demandeur : Mme Delhomme Elsa 4 rue des Fresnes 69330 Pusignan - Auteur : Chomette 3 cours Richard Vitton 69003 Lyon

US 069 381 19 00049 déposé le 29 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49,59 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 25 rue Lanterne Lyon 1er Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : Mme Passerat Dosda Anne-Laure 14 rue Clément Mulat 69350 La Mulatière - Auteur : Bagnère et Lepine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 381 19 00050 déposé le 25 janvier 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Désirée Lyon 1er Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : M. Maillard Grégory route de Saline - Saint-Jean 97133 ST Barthelémy - Auteur : Nexity 19 rue de Vienne - TSA 10034 75801 Paris Cedex 08

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

DP 069 381 18 02104 Décision du 1er février 2019 à M. Baezner Jean Louis 14 montée de la Butte 69001 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 montée de la Butte Lyon 1er

DP 069 385 18 02111 Décision du 30 janvier 2019 à M. Chamonal Renaud 18 rue Jarente 69002 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 51 avenue des Aqueducs Lyon 5ème

DP 069 382 18 02136 Décision du 21 janvier 2019 à La Cuisine en ScenE 1 place Gailleton 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 place Gailleton Lyon 2ème

DP 069 381 18 02139 Décision du 1er février 2019 à M. Somer Kévin 17 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 1 rue de la Vieille Lyon 1er

DP 069 384 18 02222 Décision du 21 janvier 2019 à Mme Riocreux Marie Hélène 17 rue du Bois de la Caille 69004 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 17 rue du Bois de la Caille Lyon 4ème

DP 069 386 18 02243 Décision du 21 janvier 2019 à SCI du Milieu 32 rue Malesherbes 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 rue Malesherbes Lyon 6ème

DP 069 386 18 02245 Décision du 21 janvier 2019 à entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 BRON - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 385 18 02320 Décision du 24 janvier 2019 à M. Barbuscia Wilfried 26 b rue Docteur Albéric Pont 69005 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 32 rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 388 18 02321 Décision du 30 janvier 2019 à ICF Habitat Sud Est Méditerranée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade +lte - Terrain : 18 - 22 rue Auguste Chollat Lyon 8ème

DP 069 381 18 02351 Décision du 29 janvier 2019 à SCI Imago 14 Petite rue de la Rize 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 9 rue Saint-Polycarpe Lyon 1er

DP 069 387 18 02357 Décision du 21 janvier 2019 à Acoucité 24 rue Saint-Michel 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Saint-Michel Lyon 7ème

DP 069 386 18 02361 Décision du 21 janvier 2019 à I Shay Juke 72 rue du 4 Août 1789 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue Pierre Corneille Lyon 6ème

DP 069 386 18 02378 Décision du 21 janvier 2019 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21 rue Juliette Récamier Lyon 6ème

DP 069 386 18 02385 Décision du 21 janvier 2019 à M. Depassio Jean Jacques 1 rue Mau Vernay 69290 Craponne - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 127 rue Vauban Lyon 6ème

- DP 069 381 18 02387 Décision du 29 janvier 2019 à M. Segura Franck 1 place Louis Chazette 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 place Louis Chazette Lyon 1er
- DP 069 381 18 02393 Décision du 22 janvier 2019 à Ville de Lyon 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : Passage Mermet Lyon 1er
- DP 069 381 18 02422 Décision du 1er février 2019 à Mme Dagna Lambreghts Catherine 591 rue des Vertes Campagnes 01170 Gex - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 97 montée de la Grande Côte Lyon 1er
- DP 069 384 18 02424 Décision du 30 janvier 2019 à Cafés Chocolats Voisin 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème
- DP 069 382 18 02440 Décision du 29 janvier 2019 à Pied Fragile 61 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 61 rue Victor Hugo Lyon 2ème
- DP 069 384 18 02447 Décision du 21 janvier 2019 à M. Marec Michel 1 place d'Albon 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Gigodot Lyon 4ème
- DP 069 387 18 02452 Décision du 28 janvier 2019 à SDC - Foncia 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 166 avenue Berthelot Lyon 7ème
- DP 069 389 18 02456 Décision du 29 janvier 2019 à Atlantique Mur Région 2 rue François Sagnan – Saint-Herblain 44919 Nantes Cedex 9 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 113 rue Marietton Lyon 9ème
- DP 069 388 18 02461 Décision du 24 janvier 2019 à M. Ben Arous Fabrice 122 rue Villon 69008 Lyon - Projet : Modification de façade et création de - Surface de plancher par aménagement d'un garage en pièce à vivre - Terrain : 122 rue Villon Lyon 8ème
- DP 069 381 18 02479 Décision du 29 janvier 2019 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Lanterne Lyon 1er
- DP 069 387 18 02490 Décision du 23 janvier 2019 à Cellnex France 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sevres - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 3 rue Galland Lyon 7ème
- DP 069 388 18 02491 Décision du 30 janvier 2019 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 8 impasse Caton Lyon 8ème
- DP 069 386 18 02497 Décision du 25 janvier 2019 à Togram 9 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 cours Vitton Lyon 6ème
- DP 069 385 18 02500 Décision du 30 janvier 2019 à M. Fournier Vincent 5 rue de Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 5 rue de Tourvielle Lyon 5ème
- DP 069 381 18 02503 Décision du 29 janvier 2019 à Greco 146 chemin de la Blondine 69126 Brindas - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Constantine Lyon 1er
- DP 069 389 18 02504 Décision du 30 janvier 2019 à SCI Cardinal Immo 9 allée des Grives 69340 Francheville - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 place Maurice Bariod Lyon 9ème
- DP 069 389 18 02505 Décision du 21 janvier 2019 à Immobilière Rhône Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème
- DP 069 389 18 02510 Décision du 30 janvier 2019 à SCI Saint-Louis 9 impasse Saint-Louis 69009 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'un arbre (un févier) - Terrain : 9 impasse Saint-Loup - Ile Barbe Lyon 9ème
- DP 069 382 18 02514 Décision du 29 janvier 2019 à Sarl Tiara Milo 3 avenue Dutrievoz 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 32 rue Auguste Comte Lyon 2ème
- DP 069 388 18 02517 Décision du 23 janvier 2019 à Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 117b avenue des Frères Lumière Lyon 8ème
- DP 069 389 18 02520 Décision du 21 janvier 2019 à M. Fernandez Julien 1 allée de l'Aquilon 69009 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 1 allée de l'Aquilon Lyon 9ème
- DP 069 384 18 02521 Décision du 21 janvier 2019 à Mme Many Lacoste Christine 9 allée du Château Lyonnet 69230 Saint-Genis-Laval - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue du Pavillon Lyon 4ème
- DP 069 384 18 02528 Décision du 21 janvier 2019 à Cabinet DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue Belfort Lyon 4ème
- DP 069 389 18 02536 Décision du 21 janvier 2019 à SNC La Claire 2 rue Pierre Baronnier 69130 Ecully - Projet : Ravalement de la façade - Terrain : 31 rue de la Claire Lyon 9ème
- DP 069 382 18 02539 Décision du 21 janvier 2019 à SDC 6 Carnot Régie Franchet & CIE 2 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 place Carnot Lyon 2ème
- DP 069 382 18 02541 Décision du 29 janvier 2019 à M. Salomon Jacques 23 rue de Condé 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 23 rue de Condé Lyon 2ème
- DP 069 381 18 02546 Décision du 29 janvier 2019 à Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er
- DP 069 387 18 02548 Décision du 30 janvier 2019 à Agessa Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 BRON - Projet : Installation d'une clôture, de deux portails et d'un portillon - Terrain : 54-56 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème
- DP 069 382 18 02550 Décision du 29 janvier 2019 à Bouchon du Musée 2 rue des Forces 69002 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 2 rue des Forces Lyon 2ème
- DP 069 386 18 02555 Décision du 21 janvier 2019 à M. Burguière Philippe 12 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 12 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème
- DP 069 382 18 02558 Décision du 1er février 2019 à Cap Vert 37 avenue Valioud 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 cours Charlemagne Lyon 2ème
- DP 069 382 18 02559 Décision du 1er février 2019 à Lion Pierre 13 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 cours Charlemagne Lyon 2ème
- DP 069 388 18 02560 Décision du 24 janvier 2019 à Ville de Lyon DGTB - Secteur 7/8 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Réfection d'escaliers - Terrain : Place Ambroise Courtois Lyon 8ème
- DP 069 387 18 02561 Décision du 30 janvier 2019 à cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 sevres - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 12 rue des Trois Pierres Lyon 7ème
- DP 069 385 18 02563 Décision du 30 janvier 2019 à Congregation Saint-simon Monastère Saint-Antoine 26190 st laurent en royens - Projet : Modification de façade - Terrain : 19t rue des Macchabées Lyon 5ème
- DP 069 385 18 02570 Décision du 22 janvier 2019 à M. Savoye Pierre Yves 20 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20 rue Pierre Valdo Lyon 5ème
- DP 069 383 18 02577 Décision du 24 janvier 2019 à Mme mutel Séverine 25 rue Jules Massenet 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 25 rue Jules Massenet Lyon 3ème
- DP 069 383 18 02584 Décision du 24 janvier 2019 à M. François Gaël 8 rue des Mobiles 69003 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse et

d'une piscine - Terrain : 8 rue des Mobiles Lyon 3ème

DP 069 381 18 02605 Décision du 1er février 2019 à Bruno EurL 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue du Plâtre Lyon 1er

DP 069 383 18 02606 Décision du 31 janvier 2019 à SCI Emilie de Vialar 1 chemin du Penthod 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Installation d'un portail, modification d'une clôture et abattage de 4 arbres - Terrain : 116 rue Antoine Charial Lyon 3ème

DP 069 382 18 02614 Décision du 22 janvier 2019 à SCI Sae 330 boulevard Jules Ferry 39000 Lons Le Saunier - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 rue Emile Zola Lyon 2ème

DP 069 383 18 02623 Décision du 24 janvier 2019 à SCPI Notapierre Vsa Propreerty 177 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 107 rue Servient Lyon 3ème

DP 069 387 18 02625 Décision du 28 janvier 2019 à Societe Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 PARIS Cedex 18 - Projet : Modification de façades - Terrain : 7 place Jean Macé Lyon 7ème

DP 069 389 18 02630 Décision du 29 janvier 2019 à Allegoria 1 4 rue Paul Valerien Perrin 38170 Seyssinet Pariset - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1-3 rue de la Claire Lyon 9ème

DP 069 383 18 02635 Décision du 24 janvier 2019 à Ecoconfiance Renovation 83 rue Pierre Corneille 69003 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification et ravalement de façade ainsi qu'une modification de toiture - Terrain : 7 impasse Lamartine Lyon 3ème

DP 069 387 18 02640 Décision du 30 janvier 2019 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue du Capitaine Robert Cluzan Lyon 7ème

DP 069 383 18 02641 Décision du 24 janvier 2019 à M. Chazallon Martial 22 rue Claudius Penet 69003 Lyon - Projet : Aménagement d'un bureau - Surface créée : 23 m² - Terrain : 22 rue Claudius Penet Lyon 3ème

DP 069 388 19 00011 Décision du 23 janvier 2019 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 38 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème

DP 069 383 19 00013 Décision du 24 janvier 2019 à M. Barraud Yannick 14 impasse de l'Ecluse 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue René et Marguerite Pellet Lyon 3ème

DP 069 387 19 00016 Décision du 30 janvier 2019 à M. Chazallon Franck 42 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 42 rue de Marseille Lyon 7ème

DP 069 386 19 00019 Décision du 25 janvier 2019 à Persea 199 rue Vendôme 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 111 - 117 rue Masséna Lyon 6ème

DP 069 385 19 00021 Décision du 30 janvier 2019 à M. De Oliveira Luis 98 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 rue des Anges Lyon 5ème

DP 069 389 19 00023 Décision du 30 janvier 2019 à Aux Paniers d'Amboisine 15 rue du Mont d'Or 69009 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 15 rue du Mont d'Or Lyon 9ème

DP 069 387 19 00025 Décision du 28 janvier 2019 à M. Begue Clément 11 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 48 rue de la Thibaudière Lyon 7ème

DP 069 385 19 00027 Décision du 30 janvier 2019 à M. Rey Thomas 43 Rue Chazay 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 43 rue Chazay Lyon 5ème

DP 069 382 19 00042 Décision du 29 janvier 2019 à Noeud Papillon 2 place de l'Hôpital 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 place de l'Hôpital Lyon 2ème

DP 069 382 19 00043 Décision du 29 janvier 2019 à JBFB 3 place Carnot 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 place Carnot Lyon 2ème

DP 069 389 19 00045 Décision du 29 janvier 2019 à M. Gavalda Jean Luc 27 rue Littré 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 - 29 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

DP 069 389 19 00049 Décision du 30 janvier 2019 à Eden Garden 50 avenue du 8 Mai 1945 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Projet : Coupe et abattage de 3 arbres (Marronnier et Érables) - Terrain : 7 rue de la Chapelle Lyon 9ème

DP 069 383 19 00052 Décision du 31 janvier 2019 à M. Ribot Benoît 11 avenue du Château 69003 Lyon - Projet : Modification d'un portail - Terrain : 11 avenue du Château Lyon 3ème

DP 069 383 19 00055 Décision du 24 janvier 2019 à M. Joly Alain 41 rue Camille 69003 Lyon - Projet : Construction d'un abri de jardin - Terrain : 41 rue Camille Lyon 3ème

DP 069 382 19 00060 Décision du 29 janvier 2019 à Mme Fond Véronique 39 quai Gailleton 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 39 quai Docteur Gailleton Lyon 2ème

DP 069 385 19 00061 Décision du 25 janvier 2019 à Mme Lionnard-Rety Sabine 10 rue Louis Loucheur 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue Docteur Albéric Pont Lyon 5ème

DP 069 382 19 00063 Décision du 29 janvier 2019 à Mme Lescure Isaure 32 quai Docteur Gailleton 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 quai Docteur Gailleton Lyon 2ème

DP 069 388 19 00077 Décision du 24 janvier 2019 à Sarl Thomas 73 rue Paul et Marc Barbezat 69150 Decines Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue du Bocage Lyon 8ème

DP 069 387 19 00081 Décision du 28 janvier 2019 à M. Begue Clément 11 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue de la Thibaudière Lyon 7ème

DP 069 388 19 00083 Décision du 23 janvier 2019 à M. Vauzelle Philippe 42 rue des Jasmins 69008 Lyon - Projet : Construction d'un garage, modification de façade et création de terrasses et d'un bassin - Terrain : 42 rue Jasmins Lyon 8ème

DP 069 387 19 00086 Décision du 23 janvier 2019 à Certa Toiture 409 petit chemin du bordelan 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 139 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 382 19 00089 Décision du 29 janvier 2019 à Hôtel Des Artistes 8 rue Gaspard André 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Gaspard André Lyon 2ème

DP 069 385 19 00091 Décision du 30 janvier 2019 à SLCl Espace Immobilier 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'arbres (un chêne pyramidal) - Terrain : 1 rue Abbé Papon Lyon 5ème

DP 069 381 19 00094 Décision du 1er février 2019 à DM Sport 22 rue d'Algérie 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 rue de la République Lyon 1er

DP 069 383 19 00099 Décision du 31 janvier 2019 à Sarl Bauvey 56 rue Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 147 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 387 19 00114 Décision du 30 janvier 2019 à Groupe Variance Ingenierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 89 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 387 19 00126 Décision du 30 janvier 2019 à Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 boulevard de l'Artillerie Lyon 7ème

DP 069 383 19 00142 Décision du 31 janvier 2019 à Mme Bernard Anne 256 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 256 rue Paul Bert Lyon 3ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

PA 069 387 13 00003 M01 - Arrêté du 30 janvier 2019 Modificatif à Gecina 14 -16 rue des Capucines 75084 Paris Cedex 02 - Projet : Création de lotissement - Terrain : 75 rue de Gerland Lyon 7ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

PC 069 388 14 00354 M03 - Arrêté du 23 janvier 2019 Modificatif à M. Fouillen Denis 9 impasse Pitiot 69008 Lyon - Projet : Démolition d'une maison, construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 129 m² - Terrain : 9 impasse Pitiot Lyon 8ème

PC 069 387 15 00223 M02 - Arrêté du 23 janvier 2019 Modificatif à SNC So City à Lyon 7 15 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 63 logements et création de 63 aires de stationnement - Surface créée : 3860 m² - Terrain : Rue Croix Barret - Rue Pierre Bourdeix - Lot E1 Lyon 7ème

PC 069 389 16 00075 M01 - Arrêté du 30 janvier 2019 Modificatif à SAS Cityzen 6 quai Jules Courmont 69002 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment avec démolition partielle et construction d'un 2ème bâtiment - Surface créée : 4207 m² - Terrain : 24 rue Berjon Lyon 9ème

PC 069 386 16 00214 T01 - Arrêté du 23 janvier 2019 Transfert à Mme Busnengo Sophie 59 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Lot 1 - Surface créée : 105 m² - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6ème

PC 069 387 17 00201 M02 - Arrêté du 30 janvier 2019 Modificatif à SCI Utei Tourville Guillotiere 62 rue de Bonnel 69446 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 44 logements, de 2 locaux commerciaux et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 3353 m² - Terrain : 156-162 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

PC 069 382 17 00407 T01 - Arrêté du 23 janvier 2019 Transfert à Sarl Les Maconnes 1200 route de Goiffeux 26390 Hauterives - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 2 logements avec changement de menuiseries - Terrain : 5 quai Perrache Lyon 2ème

PC 069 385 18 00174 - Arrêté du 21 janvier 2019 à Sas Du Nouveau Pont 84 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Construction d'une véranda et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 72 m² - Terrain : 23-25 montée Saint-Barthélémy Lyon 5ème

PC 069 383 18 00197 T01 - Arrêté du 23 janvier 2019 Transfert à SCI Utei 92 cours Richard Vitton 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un immeuble de 19 logements et d'un local à destination de bureaux avec création de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1488 m² - Terrain : 92 cours Richard Vitton Lyon 3ème

PC 069 385 18 00245 - Arrêté du 30 janvier 2019 à PFI 1 quai Jules Courmont 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un établissement de service public en habitation - Terrain : 12 avenue Debrousse Lyon 5ème

PC 069 383 18 00246 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69007 Lyon - Projet : Démolition partielle, construction d'un ensemble immobilier de 35 logements et création de 35 aires de stationnement - Surface créée : 2376 m² - Terrain : 17-21 rue de la Métallurgie Lyon 3ème

PC 069 382 18 00302 - Arrêté du 23 janvier 2019 à M. Barrier Loïc 17 rue Neuve 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 5 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 383 18 00307 - Arrêté du 23 janvier 2019 à M. Louviot Bertrand 164 avenue des Frères Lumières 69008 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 155 m² - Terrain : 24 rue de l'Est Lyon 3ème

PC 069 383 18 00308 - Arrêté du 23 janvier 2019 à M. Legrand Xavier 12 rue du Docteur Rebatel 69003 Lyon - Projet : Construction maison individuelle - Surface créée : 151 m² - Terrain : 24 rue de l'Est Lyon 3ème

PC 069 383 18 00309 - Arrêté du 23 janvier 2019 à M. Oviste Fabien 6 rue du Professeur Sisley 69003 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 151 m² - Terrain : 24 rue de l'Est Lyon 3ème

PC 069 385 18 00315 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Yaafa Falafel Company 17 rue d'Algérie 69001 Lyon - Projet : Démolition partielle. Construction d'un local artisanal et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 70 m² - Terrain : 16 rue de la Favorite Lyon 5ème

PC 069 384 18 00325 - Arrêté du 23 janvier 2019 à M. Ramon Jean Baptiste 61 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Démolition partielle, extension d'une maison individuelle - Surface créée : 58 m² - Terrain : 19 rue du Bois de la Caille Lyon 4ème

PC 069 383 18 00328 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Grand Raymond 27 rue Camille 69003 Lyon - Projet : Reconstruction à l'identique d'un bâtiment de 2 logements - Surface créée : 89 m² - Terrain : 44 B cours Richard Vitton Lyon 3ème

PC 069 383 18 00348 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Mutuelle Generale Des Affaires Sociales 96 avenue de Suffren 75730 Paris 15ème - Projet : Modification de façade et extension de bureaux - Surface créée : 45 m² - Terrain : 99 rue Servient Lyon 3ème

PC 069 388 18 00356 - Arrêté du 23 janvier 2019 à M. Pruvost Nicolas 752 route de Cherve 42120 Perreux - Projet : Reconstruction à l'identique d'une partie d'une maison individuelle détruite - Surface créée : 9 m² - Terrain : 17 rue de Montagny Lyon 8ème

PC 069 385 18 00367 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Bronner Christophe 152 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 47 m² - Terrain : 152 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

PC 069 385 18 00371 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Scieg La Marmottière 18 rue de l'Oiseau Blanc 69005 Lyon - Projet : Démolition d'un garage. Construction d'une maison individuelle et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 173 m² - Terrain : 24 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

PD 069 387 18 00029 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 8 - 12 rue Croix Barret Lyon 7ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 21 janvier au 1er février 2019

US 069 386 18 00606 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Fabre Bertrand 22 rue Baraban 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Juliette Récamier Lyon 6ème

US 069 385 18 00607 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Mme Dick Marion 18 rue Domremy 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 58,59 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue de la Baleine Lyon 5ème

US 069 383 18 00613 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Techouyeres Yannick 8 rue Docteur Horand 69230 Saint-Genis-Laval - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,79 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Rachais Lyon 3ème

US 069 381 18 00627 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Hardy Emmanuel 140 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25,58 m² au rez-de-chaussée en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Burdeau Lyon 1^{er}

US 069 382 18 00631 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Maisonhaute Jordan 520 chemin du Canon 42120 Perreux - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 27 m² au 5^{ème} étage en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Gasparin Lyon 2^{ème}

US 069 383 18 00632 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Mme Raffin Andrée 4 rue Chaponnay 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,25 m² au 3^{ème} étage en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Chaponnay Lyon 3^{ème}

US 069 383 18 00635 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Censier Matthieu 101 rue Carnot 01330 Villars Les Dombes - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,29 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue de Nazareth Lyon 3^{ème}

US 069 383 18 00637 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Wendehenne Frédéric 7 rue du professeur Leriche 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,5 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 87 rue de la Part Dieu Lyon 3^{ème}

US 069 383 19 00002 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Mme Lubac Charlotte 399 rue de la Brosse 69390 CHARLY - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41,36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 347 rue Paul Bert Lyon 3^{ème}

US 069 383 19 00005 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Nguyen Thai Phu 19 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 12 m² au 3^{ème} étage en location meublée de courte durée - Terrain : 131 rue Chaponnay Lyon 3^{ème}

US 069 382 19 00006 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. et Mme Cantero et Vorgeat Frédéric et Sylvie 2 clos Bouvière 69780 Saint-Pierre-De-Chandieu - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59,77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Emile Zola Lyon 2^{ème}

US 069 381 19 00007 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Mme Palmeira Johana 250 route de la Chapelle 01140 Valeins - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,82 m² au 1^{er} étage en location meublée de courte durée - Terrain : 8 quai André Lassagne Lyon 1^{er}

US 069 387 19 00014 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Delafon Frank 54 Montée du Gourguillon 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 34 rue Montesquieu Lyon 7^{ème}

US 069 386 19 00015 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Blein Thierry 39 rue Lieutenant-Colonel Prévost 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30m² au 12^{ème} étage en location meublée de courte durée - Terrain : 39 rue Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6^{ème}

US 069 385 19 00016 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Mme Mekki Kheira 456 chemin de Montplaisir 38780 Pont-Eveque - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,01 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue de la Favorite Lyon 5^{ème}

US 069 382 19 00017 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Druguet Gérard 7 rue de Condé 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,19 m² au rez-de-chaussée en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue de Condé Lyon 2^{ème}

US 069 385 19 00018 - Arrêté du 30 janvier 2019 à Mme Sauvage Lydie 5 Rue De La Garenne 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue de la Garenne Lyon 5^{ème}

US 069 388 19 00019 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Meunier Arthur 93 route des Aqueducs 69630 Chaponost - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 70 rue Longefer Lyon 8^{ème}

US 069 388 19 00023 - Arrêté du 30 janvier 2019 à M. Amann Ludovic 12 B rue Edith Piaf 69740 Genas - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 71 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 rue Henri Barbusse Lyon 8^{ème}